



**RAPPORT D'AVANCEMENT SUR  
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE  
2024**

# LE MOMENT EST VENU D'ACCÉLÉRER LA TRANSITION CIRCULAIRE

La FEB et ses fédérations sectorielles membres sont convaincues de l'importance d'un modèle économique solide pour relever tous les défis contemporains. Les matières premières critiques, par exemple, se raréfient, mais il est possible de les gérer avec parcimonie grâce à un modèle circulaire privilégiant la réutilisation et le recyclage. Alors que la sécurité d'approvisionnement énergétique est ébranlée, des partenariats stratégiques et des symbioses industrielles permettent aux entreprises d'être plus économes en énergie. Un modèle circulaire leur offre en outre la possibilité de se démarquer de leurs concurrents et d'attirer de la main-d'œuvre supplémentaire. **En bref, les entreprises qui se lancent dans l'entrepreneuriat circulaire connaissent un renforcement en matière d'indépendance énergétique, d'utilisation efficace des matériaux, d'image de marque et de compétitivité.**

L'économie circulaire s'inscrit plus que jamais dans la mission de la FEB : 'Creating value for society'. Dans le plan [Horizon 2030 : vision pour un avenir meilleur pour la Belgique](#), la FEB, avec ses fédérations sectorielles membres, formule un objectif commun clair : se positionner comme leader de l'économie circulaire d'ici à 2030 (cf. Économie circulaire - Vision 2030 pour la Belgique). Dans notre [mémoire](#) pour les élections de 2024, nous plaçons également l'économie circulaire parmi les priorités de l'agenda politique et proposons de faire, par le biais de missions économiques par exemple, de notre expertise circulaire un produit d'exportation mondial.

En 2024, la FEB publie son deuxième rapport d'avancement sur l'économie circulaire. Le [premier rapport, datant de 2022](#), fournissait pour la première fois **une vision globale de l'état de l'économie circulaire en Belgique**. À l'aide d'indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) clairement définis et complémentaires, nous avons élaboré un tableau de bord qui nous permet de suivre l'évolution et les progrès de notre pays. Pour ce second rapport, nous avons à nouveau collaboré avec le bureau de consultance Möbius, spécialisé en économie circulaire. Le tableau de bord a été légèrement adapté là où

cela s'avérerait nécessaire et de nouveaux indicateurs ont été ajoutés. Le rapport laisse naturellement place à toutes les nuances nécessaires.

Il confirme certaines conclusions de 2022 : la Belgique possède une réelle expertise circulaire. **En termes de recyclage et d'utilisation circulaire des matériaux, notre pays se situe dans le peloton de tête de l'UE.** En revanche, ses résultats sont moins bons en ce qui concerne la quantité de déchets et de matériaux, tous deux en augmentation. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réduire notre empreinte matérielle. Pour certains autres indicateurs, il est plus difficile de tirer des conclusions, soit en raison de l'absence de chiffres récurrents qualitatifs, soit en raison d'une influence externe (par exemple du tissu économique).

**Il y a donc encore du chemin à parcourir pour que la Belgique devienne un véritable hub circulaire.** Mesurer c'est savoir et nous espérons que notre appel à mener régulièrement des enquêtes fédérales sera entendu. En effet, le tableau de bord est évolutif et peut continuer à être optimisé pour l'édition 2026 en fonction de nouvelles réalités.

La Belgique est certes sur la bonne voie, mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Il reste de nombreux projets à réaliser pour créer une véritable économie circulaire. Notre message est le suivant : **attendre n'est pas une option. Le moment est venu d'accélérer la transition circulaire.** En tant que principale organisation d'employeurs du pays, notre mission consiste à faire, avec nos fédérations sectorielles membres, de l'économie circulaire la norme et de notre pays un pionnier en matière d'expertise et d'innovation circulaires. Nous devons revendiquer notre leadership en matière d'économie circulaire en Europe en promouvant nos connaissances, notre expertise et nos projets d'innovation en tant que produit d'exportation.

Pieter Timmermans  
CEO VBO FEB

Vanessa Biebel  
COO & Executive Manager du centre de  
compétence Durabilité & Economie Circulaire  
VBO FEB

# TABLE DES MATIÈRES

<b>EDITO : LE MOMENT EST VENU D'ACCÉLÉRER LA TRANSITION CIRCULAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>EXECUTIVE SUMMARY .....</b>	<b>6</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
<b>2. ÉTAT DES LIEUX DES INDICATEURS .....</b>	<b>12</b>
<b>2.1 Ambition 1 : Maximaliser la disponibilité des matériaux .....</b>	<b>13</b>
2.1.1 Suivi de la consommation de matériaux .....	13
2.1.3 Suivi de l'efficacité de l'utilisation de matières premières disponibles .....	15
2.1.4 Indicateurs ambition 1 .....	16
<b>2.2 Ambition 2 : Être pionniers dans la conception et la production circulaires .....</b>	<b>18</b>
2.2.1 Suivi de la valeur créée par unité de consommation de matériaux ou déchets produits.....	18
2.2.2 Suivi des déchets alimentaires.....	19
2.2.3 Indicateurs ambition 2 .....	20
<b>2.3 Ambition 3 : Être pionniers dans les modèles d'entreprise circulaires... ..</b>	<b>21</b>
2.3.1 Suivi de la réutilisation dans certains flux de produits.....	21
2.3.2 Suivi de l'emploi dans l'économie circulaire .....	21
2.3.3 Indicateurs ambition 3 .....	22
<b>2.4 Ambition 4 : Être pionniers dans la récupération de qualité de matériaux.....</b>	<b>23</b>
2.4.1 Indicateurs ambition 4 .....	23
<b>2.5 Ambition 5 : Être forts dans l'utilisation de catalyseurs pour l'économie circulaire .....</b>	<b>24</b>
2.5.1 Suivi de l'évolution du cadre législatif .....	24
2.5.2 Indicateurs ambition 5 .....	24
<b>3. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN BELGIQUE .....</b>	<b>25</b>
<b>3.1 Ambition 1 : Maximaliser la disponibilité des matériaux .....</b>	<b>27</b>
3.1.1 Consommation de matériaux.....	27

3.1.2	Efficacité de l'utilisation de matières premières disponibles .....	28
	<i>Cas pratique : Out of use</i> .....	29
<b>3.2</b>	<b>Ambition 2 : Être pionniers dans la conception et la production circulaires .....</b>	<b>30</b>
3.2.1	Valeur créée par unité de consommation de matériaux ou déchets produits .	30
3.2.2	Déchets alimentaires.....	30
3.2.3	Conception circulaire et processus de production circulaires .....	30
	<i>Cas pratique : ORBIX + VANDERSANDEN</i> .....	32
	<i>Cas pratique : JUUNOO</i> .....	32
<b>3.3</b>	<b>Ambition 3 : Être pionniers dans les modèles d'entreprise circulaires... 33</b>	
3.3.1	Réutilisation de certains flux de produits .....	33
	<i>Cas pratique : Snappies</i> .....	35
3.3.2	Emploi dans les modèles d'entreprise circulaires.....	35
<b>3.4</b>	<b>Ambition 4 : Être pionniers dans la récupération de qualité de matériaux..... 38</b>	
3.4.1	Recyclage des matériaux.....	38
3.4.2	Quantité de déchets résiduels des entreprises .....	38
3.4.3	Quantité de déchets mis en décharge.....	38
	<i>Cas pratique : Unilin</i> .....	39
	<i>Cas pratique : Ecosteryl</i> .....	39
<b>3.5</b>	<b>Ambition 5 : Être forts dans l'utilisation de catalyseurs pour l'économie circulaire .....</b>	<b>40</b>
	<i>Cas pratique : VO Group</i> .....	41
	<i>Cas pratique : CIRCL</i> .....	41
<b>3.6</b>	<b>Situation générale .....</b>	<b>42</b>
<b>4.</b>	<b>MESSAGE À L'ATTENTION DES AUTORITÉS .....</b>	<b>44</b>
<b>4.1</b>	<b>Mémoire FEB, dont l'économie circulaire est l'une des priorités .....</b>	<b>44</b>
4.1.1	Défis .....	44
4.1.2	Solutions .....	45
<b>4.2</b>	<b>Recommandation supplémentaire : lancer une enquête sur l'économie circulaire .....</b>	<b>46</b>

# EXECUTIVE SUMMARY

En collaboration avec les fédérations sectorielles membres, la FEB a lancé en 2021 sa « [Vision Économie circulaire 2030](#) ». L'objectif préétabli est ambitieux et clair : d'ici à 2030 et dans un cadre européen, consolider et matérialiser la position de l'industrie belge comme leader dans l'économie circulaire.

L'une des actions du texte de vision est le suivi tous les deux ans de l'évolution de l'économie circulaire en Belgique, dans le but d'analyser les progrès enregistrés pour les cinq ambitions circulaires définies dans ce texte. Dans le présent rapport, nous donnons pour la deuxième fois une image globale de l'état de l'économie circulaire en Belgique, dans le prolongement du premier rapport d'avancement publié en 2022.

Pour faire le point sur l'économie circulaire en Belgique, il ne suffit pas d'analyser un seul ou quelques indicateurs. Cette étude a examiné dans quelle mesure le tableau de bord du premier rapport d'avancement pouvait être adapté ou complété, en tenant compte du cadre de suivi européen révisé sur l'économie circulaire. L'objectif est de donner une meilleure image de la circularité de l'économie belge. Comme dans le précédent rapport d'avancement, le choix a été fait de ne pas inclure d'indicateurs relatifs à l'impact environnemental réalisé.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu du tableau de bord révisé, les indicateurs adaptés étant indiqués par l'icône bleue d'une clé.



## AMBITION 1 : MAXIMALISER LA DISPONIBILITÉ DES MATÉRIAUX

I1	<b>Direct Material Input (DMI)</b> (Mégatonnes - M tonnes & tonnes par habitant)	Le DMI décrit la consommation totale de matériaux des entreprises et des ménages belges. Il s'agit de la somme des matières extraites en Belgique et des importations de matériaux et de biens.
I2	<b>Domestic Material Consumption (DMC)</b> (M tonnes & tonnes par habitant)	La DMC, également connue sous le nom de consommation intérieure de matériaux, reflète la quantité nette de matériaux consommés par l'économie belge. La DMC est calculée en soustrayant les exportations de matériaux du DMI.
I3	 <b>Raw material Consumption (RMC)</b> (M tonnes & tonnes par habitant)	Le RMC reflète l'empreinte totale en matériaux de la consommation belge. Contrairement au DMC, le RMC tient également compte de la consommation de matériaux à l'étranger en amont de la chaîne de valeur.
I4	 <b>Taux de collecte des DEEE</b> (%)	Quantité de Déchets d'Equipements Électriques et Électroniques (DEEE) collectés divisée par la quantité moyenne d'équipements électriques et électroniques (EEE) mis sur le marché au cours des trois dernières années.
I5	 <b>Taux de recyclage des DEEE collectés</b> (%)	Poids des DEEE entrant dans l'installation de recyclage ou dans l'installation de préparation à la réutilisation, après prétraitement (par ex. l'élimination des liquides), divisé par le poids de tous les DEEE collectés séparément.



## AMBITION 2 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION CIRCULAIRES

I6	 <b>Productivité adaptée des matériaux</b>	Ratio entre le produit intérieur brut (PIB) et le DMC (voir ci-dessus).
I7	<b>Production de déchets (à l'exclusion des principaux déchets minéraux) par unité de PIB</b> (kg/millier EUR)	Production de déchets par unité de PIB. Les grands flux de déchets minéraux sont exclus pour éviter les situations où les tendances de la production de déchets ordinaires peuvent être brouillées par d'énormes fluctuations de la production de déchets dans le secteur de l'extraction et du traitement des minéraux (y compris le secteur de la construction et des mines).
I8	<b>Pertes alimentaires</b> (Kilotonnes - K tonnes)	La fraction comestible des matières premières ou des produits, de la récolte jusqu'à la phase de consommation, destinée à la consommation humaine mais qui finit par ne pas être consommée par les humains.



### AMBITION 3 : ÊTRE PIONNIERS DANS LES MODÈLES D'ENTREPRISE CIRCULAIRES

<b>I19</b>	<b>Part des emballages réutilisables dans les emballages industriels (%)</b>	Ratio d'emballages réutilisables sur la totalité d'emballages industriels.
<b>I10</b>	<b>Réutilisation via des centres de réutilisation (kg/habitant)</b>	Quantité de marchandises ayant reçu une seconde vie grâce aux centres de recyclage.
<b>I11</b>	<b>Part de l'emploi dans l'économie circulaire (%)</b>	Part de l'emploi dans l'économie circulaire, sur base de la méthodologie de Circle Economy.



### AMBITION 4 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA RÉCUPÉRATION DE QUALITÉ DE MATÉRIAUX

<b>I12</b>	<b>Circular material use rate (%)</b>	Ratio de l'utilisation circulaire des matières premières sur l'utilisation globale de matières.
<b>I13</b>	<b>Taux de recyclage des déchets, excepté les déchets minéraux principaux (%)</b>	Ratio entre la quantité de déchets recyclés et la quantité totale de déchets traités.
<b>I14</b>	<b>Quantité de déchets collectés de manière non sélective auprès des entreprises (Kilotonnes - K tonnes)</b>	Quantité de déchets collectés de manière non sélective auprès des entreprises.
<b>I15</b>	<b>Quantité de déchets mis en décharge (Kilotonnes - K tonnes)</b>	Quantité de déchets provenant d'activités économiques et des ménages mis en décharge.



### AMBITION 5 : ÊTRE FORTS DANS L'UTILISATION DE CATALYSEURS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

<b>I16</b>	<b>Part des marchés publics ouverts / Green Public Procurement (GPP) (%)</b>	Indicateur en cours de développement par Eurostat.
------------	--	--

Nous avons conscience que ce tableau de bord, qui utilise à nouveau uniquement des indicateurs existants, est lui aussi insuffisant pour intégrer tous les aspects de l'économie circulaire. De nombreuses recherches doivent encore être menées sur les indicateurs. En suivant l'évolution de l'économie circulaire en Belgique tous les deux ans, nous espérons identifier certaines tendances et évolutions. En réalisant cette étude, nous avons à nouveau constaté que de nombreuses informations ne sont disponibles que de

manière fragmentaire, en partie à cause de l'absence d'une enquête récurrente à fréquence fixe et avec un ensemble cohérent de questions au niveau belge.

Comme l'a également constaté le précédent rapport d'avancement, la Belgique se classe parmi les premiers pays européens en termes de recyclage et d'utilisation de matériaux secondaires pour répondre aux besoins en matériaux de l'économie. La valeur ajoutée (exprimée en produit intérieur brut) que nous

réalisons par unité de matériaux consommés ou de déchets produits est cependant inférieure à la moyenne européenne. Bien que la productivité des matériaux (PIB/kg de matériau) évolue positivement, cela semble être principalement lié à des augmentations de prix et non à une utilisation plus efficace des matériaux. Il convient de noter que ces ratios sont largement déterminés par le tissu économique d'un pays.

Par habitant, la consommation intérieure de matériaux est restée relativement stable au cours de la période 2016-2022. Si l'on prend également en compte les matériaux consommés à l'étranger pour répondre à notre consommation nationale de matériaux, nous constatons une nette augmentation de notre empreinte totale en matériaux au cours de la même période.

Sur la base des données disponibles, aucune tendance n'a été identifiée qui indique à l'échelle macro une évolution de l'économie belge vers une économie plus circulaire. Il convient cependant de noter à cet égard que les indicateurs macro sont influencés par de multiples facteurs qui dépassent l'effet d'une seule mesure ou initiative politique. Cela ne signifie évidemment pas que l'économie circulaire n'est pas adoptée par de nombreuses entreprises belges, mais plutôt que le modèle linéaire est encore dominant aujourd'hui.

Enfin, nous exposons les ambitions circulaires de la FEB et de ses fédérations sectorielles membres. Pour réaliser et consolider notre position de leader dans l'économie circulaire d'ici à 2030, il est essentiel de disposer d'un cadre politique de soutien solide. Nous espérons dès lors que les nouveaux gouvernements qui seront constitués après les élections conjointes de juin 2024 feront de la réalisation d'une économie circulaire compétitive une priorité. Dans notre [mémorandum](#), nous avons déjà formulé quelques recommandations concrètes.



# 1.

## INTRODUCTION

L'économie belge se caractérise par la fabrication de nombreux produits finis à haute valeur ajoutée. La Belgique est une économie très ouverte : elle exporte et importe beaucoup. En outre, notre industrie belge utilise des matériaux de manière intensive. En protégeant les matières premières (disponibles) sur lesquelles repose notre économie, nous pouvons sécuriser notre avenir. L'économie circulaire permet le développement d'une économie résiliente, capable de continuer à fonctionner sur le long terme et de répondre aux besoins.

En mai 2021, la FEB, en collaboration avec ses fédérations sectorielles membres, a publié sa 'Vision Économie circulaire 2030'. Ce texte décrit les ambitions communes de l'industrie belge en matière de durabilité sur la voie menant à l'économie circulaire. Il décrit une terminologie, une vision, des ambitions et des actions communes nécessaires à la réalisation de cette vision.



**Notre ambition d'ici à 2030 est de consolider et de matérialiser, dans un cadre européen, la position de l'industrie belge comme leader dans l'économie circulaire.**

*Vanessa Biebel - COO VBO FEB*

Le suivi de l'évolution de l'économie circulaire en Belgique constitue une des actions du texte de vision. En 2022, un premier rapport d'avancement a été publié dans ce contexte. Il peut être considéré comme une base de référence. Ce deuxième rapport d'avancement consiste en une révision du cadre de suivi de 2022, en tenant compte des recherches récentes, ainsi qu'en une mise à jour du matériel chiffré, afin de continuer à suivre les progrès de l'économie circulaire en Belgique.

### L'APPROCHE DU RAPPORT D'AVANCEMENT 2024

Le présent rapport s'appuie sur le premier rapport d'avancement publié en 2022. Lors de la rédaction de ce rapport, nous sommes partis de la définition de l'économie circulaire, telle qu'elle figure dans le texte de vision de la FEB :

Dans une économie circulaire, la valeur économique et sociétale des produits, des matériaux et des ressources est maintenue dans la société de manière durable au niveau le plus élevé aussi longtemps que possible.

- Cela implique la conception intelligente de produits et de services pour accroître ainsi l'utilisation efficace et durable de matériaux au niveau de la production et de la consommation.
- Les flux de déchets sont utilisés pour la production des matériaux et des vecteurs énergétiques pour éviter l'utilisation de matières premières primaires (matériaux et énergie). Cela permet de minimiser l'impact sur l'environnement, de réduire la production de déchets et de limiter davantage le risque d'exposition aux substances les plus dangereuses tout au long de leur cycle de vie grâce à l'écodesign de nouveaux produits.
- Dans le même temps, de nouveaux modèles d'entreprise sont développés et de nouvelles chaînes de valeur sont organisées.

Dans le premier rapport d'avancement, un tableau de bord a été développé sur la base des indicateurs existants, permettant de se faire une idée de la situation de l'économie circulaire dans les entreprises belges, avec les 5 ambitions du texte de vision comme cadre. Pour chaque ambition, nous avons cherché des indicateurs qui peuvent les étayer.

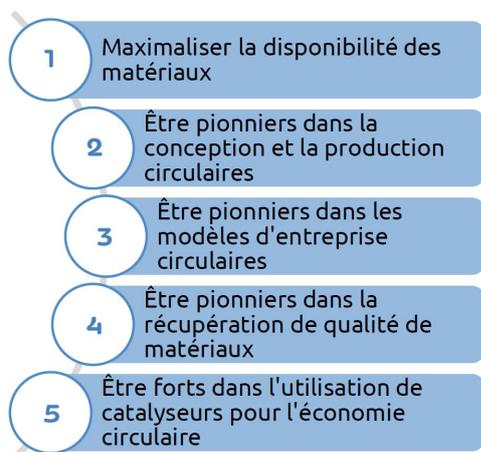


Figure 1 : Cinq ambitions circulaires  
(source : FEB, Vision Économie circulaire 2030)

En 2022, nous sommes d'abord partis du cadre de suivi européen qui a été adopté en 2018 par la Commission européenne pour assurer le suivi de l'économie circulaire. Ce cadre a été élargi et affiné avec d'autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin d'aligner l'objectif sur les cinq ambitions circulaires, en mettant davantage l'accent sur la conception et la fabrication intelligentes et sur

l'allongement de la durée de vie des produits, entre autres. Il a été décidé de ne pas inclure d'indicateurs liés à l'environnement.

En mai 2023, un cadre de suivi de l'économie circulaire adapté a été publié par la Commission européenne. Dans le présent rapport, on a examiné dans quelle mesure le tableau de bord 2022 pouvait être adapté ou complété, en tenant compte de ce cadre adapté, dans le but de fournir une meilleure image de l'économie circulaire pour l'économie belge. En outre, chaque indicateur a fait l'objet d'un réexamen critique et les lacunes identifiées en 2022 ont été réexaminées. Il a été tenu compte de la littérature récente, des nouvelles données et perspectives recueillies lors d'entretiens avec des fédérations, instances publiques et experts. L'évaluation du tableau de bord est décrite au chapitre 2. L'état des lieux même, basé sur le tableau de bord revu, figure au chapitre 3.

Enfin, le chapitre 4 renvoie au mémorandum de la FEB en vue des prochaines élections qui traite du cadre politique nécessaire pour faire évoluer l'économie belge vers un modèle circulaire.

# 2.

## ÉTAT DES LIEUX DES INDICATEURS

Comme indiqué précédemment, les 5 ambitions circulaires du texte de vision de la FEB forment le cadre de suivi de l'état de l'économie circulaire pour l'économie belge. Le tableau de bord 2022 a été revu dans le présent rapport, en tenant compte de la littérature récente et des nouvelles données.

Dans ce chapitre figure, par ambition, l'évaluation du premier tableau de bord du rapport d'avancement 2022. Il fournit une description détaillée des adaptations éventuellement apportées aux indicateurs existants ainsi que des nouveaux indicateurs supplémentaires. Comme dans le précédent rapport d'avancement, le choix a été fait de ne pas inclure d'indicateurs relatifs à l'impact environnemental réalisé.

Le tableau ci-dessous donne une actualisation des indicateurs quantitatifs sélectionnés pour pouvoir dresser, pour chaque ambition, un état des lieux de l'économie circulaire en Belgique. **Les indicateurs adaptés par rapport au tableau de bord 2022 sont indiqués par l'icône bleue d'une clé.**

AMBITION 1 : MAXIMALISER LA DISPONIBILITÉ DES MATÉRIAUX	
I1	Direct Material Input (DMI) (M tonnes & tonnes par habitant)
I2	Domestic Material Consumption (DMC) (M tonnes & tonnes par habitant)
I3	 Raw material Consumption (RMC) (M tonnes & tonnes par habitant)
I4	 Taux de collecte des DEEE (%)
I5	 Taux de recyclage des DEEE collectés (%)

AMBITION 2 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION CIRCULAIRES	
I6	 Productivité adaptée des matériaux
I7	Production de déchets (à l'exclusion des principaux déchets minéraux) par unité de PIB (kg/millier EUR)
I8	Pertes alimentaires (K tonnes)

AMBITION 3 : ÊTRE PIONNIERS DANS LES MODÈLES D'ENTREPRISE CIRCULAIRES	
I9	Part des emballages réutilisables dans les emballages industriels (%)
I10	Réutilisation via des centres de réutilisation (kg/habitant)
I11	Part de l'emploi dans l'économie circulaire (%)

AMBITION 4 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA RÉCUPÉRATION DE QUALITÉ DE MATÉRIAUX	
I12	Circular material use rate (%)
I13	Taux de recyclage des déchets, excepté mes déchets minéraux principaux (%)
I14	Production de déchets résiduels auprès d'entreprises (K tonnes)
I15	Quantité de déchets mis en décharge (K tonnes)

AMBITION 5 : ÊTRE FORTS DANS L'UTILISATION DE CATALYSEURS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	
I16	Part des marchés publics verts / Green Public Procurement (GPP) (%)

Figure 2 : Aperçu des indicateurs repris dans le tableau de bord



## AMBITION

# 1

## 2.1 AMBITION 1 : MAXIMALISER LA DISPONIBILITÉ DES MATÉRIAUX

En raison de la chaîne de valeur globalisée de différents matériaux et de la disponibilité limitée de certains matériaux essentiels en Belgique/Europe, la **sécurité d'approvisionnement** de ceux-ci constitue un enjeu essentiel et global. Il est vital de gérer les matériaux tant primaires que **secondaires avec parcimonie et de les utiliser de manière optimale tout au long des chaînes de valeur.**

Cette ambition met l'accent sur la maximisation de la disponibilité des matériaux, par exemple par le recours à des matériaux d'origine renouvelable et par l'extraction durable de matériaux primaires. En outre, les matériaux nécessaires doivent être disponibles d'une manière économiquement viable et être techniquement utilisables.

Même si l'utilisation des matériaux primaires et secondaires est fortement liée, la récupération de matériaux secondaires est abordée dans la quatrième ambition « être pionniers dans la récupération de qualité de matériaux » (voir 2.4).

Les **indicateurs liés** à cette ambition sont répartis en trois groupes, à savoir (1) **Suivi de la consommation de matériaux**, (2) **Suivi de l'utilisation de matériaux renouvelables** et (3) **Suivi de l'efficacité de l'utilisation de matières premières disponibles**. Les indicateurs sont ensuite évalués groupe par groupe.

### 2.1.1 SUIVI DE LA CONSOMMATION DE MATÉRIAUX

L'objectif de ce groupe est de décrire les besoins en matériaux du système économique à l'aide d'indicateurs. Dans le tableau de bord 2022, les indicateurs Direct Material Input (DMI) et Domestic Material Consumption (DMC) ont été retenus à cette fin. Ces deux indicateurs sont largement utilisés dans les études (inter)nationales de suivi de la consommation de matériaux, mais ils portent sur d'autres aspects :

- Le **DMI** montre la consommation totale de matériaux par les entreprises et les ménages belges. Il s'agit de la somme des matières extraites en Belgique et des importations de matériaux et de biens.
- La **DMC**, également appelée consommation intérieure de matériaux, reflète la quantité nette de matériaux consommés par l'économie belge. La DMC est calculée en soustrayant les exportations de matériaux du DMI, comme indiqué à la figure 3.

Comme décrit dans le rapport d'avancement 2022, tant la DMC que le DMI ne tiennent pas compte de la consommation de matières premières et de matériaux dans le reste de la chaîne de production, si bien qu'ils ne prennent pas suffisamment en compte l'outsourcing. Un pays qui importe une quantité relativement importante de produits



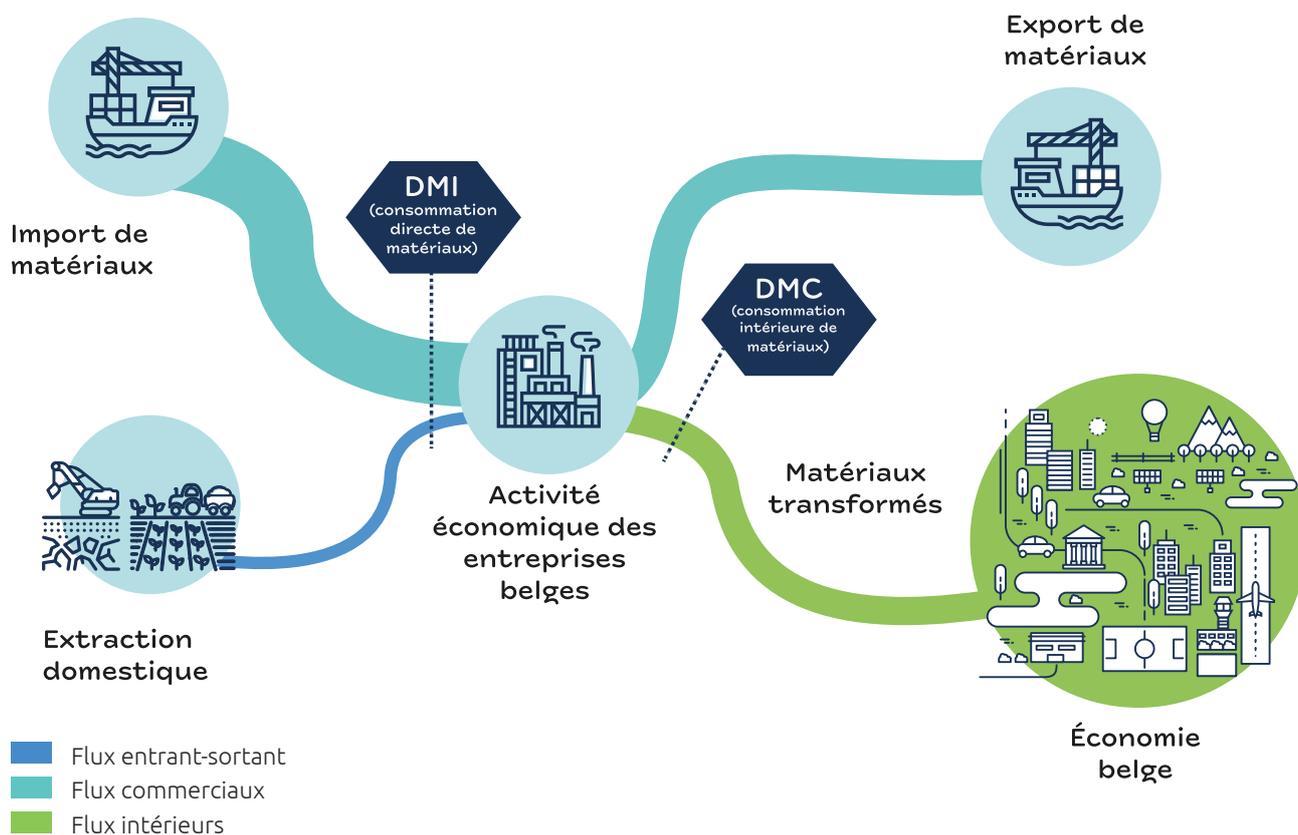


Figure 3 : Illustration DMC et DMI  
(source : OVAM sur la base de l'étude du VITO)

finis devrait donc avoir un DMI et une DMC plus faibles qu'un pays qui transforme de nombreuses matières premières brutes en produits, ce qui est évidemment indépendant du degré de circularité d'une économie.

La **Raw Material Consumption (RMC)** est un pendant de la DMC, qui prend en compte la partie en amont de la chaîne de valeur qui se déroule à l'étranger. Lors de l'établissement du rapport en 2022, la RMC avait été déterminée pour la dernière fois pour la Belgique en 2018. Depuis lors, les résultats pour 2020 et 2022 sont également disponibles, ce qui accroît considérablement la pertinence du suivi. Comme cet indicateur permet de mieux comprendre la consommation de matières premières de l'économie belge, il a été décidé de l'ajouter au tableau de bord.

La RMC est exprimée en M tonnes de « raw material equivalents », contrairement à la DMC, exprimée en M tonnes. La DMI peut être exprimée en tonnes ou en tonnes/habitant.

## 2.1.2 SUIVI DE L'UTILISATION DE MATÉRIAUX RENOUVELABLES

L'ambition 1 renvoie, en plus de l'utilisation efficace des matières premières disponibles, également à la **disponibilité d'une quantité suffisante de biomasse (renouvelable)**. Cela peut se faire en maximalisant la production (de manière durable) et en appliquant le volume de biomasse ou de déchets de biomasse là où il peut apporter la plus grande contribution dans l'économie belge.

Pour suivre l'utilisation de matériaux renouvelables, nous avons examiné en 2022 la part de biomasse dans la consommation intérieure de matériaux (DMC, voir 2.1.1). Parce que l'utilisation de la biomasse n'est pas a priori plus durable du seul fait qu'elle remplace des ressources fossiles, et parce que cet indicateur ne permet pas de déterminer s'il s'agit de biomasse produite de manière durable, il a été décidé de ne plus retenir cet indicateur.

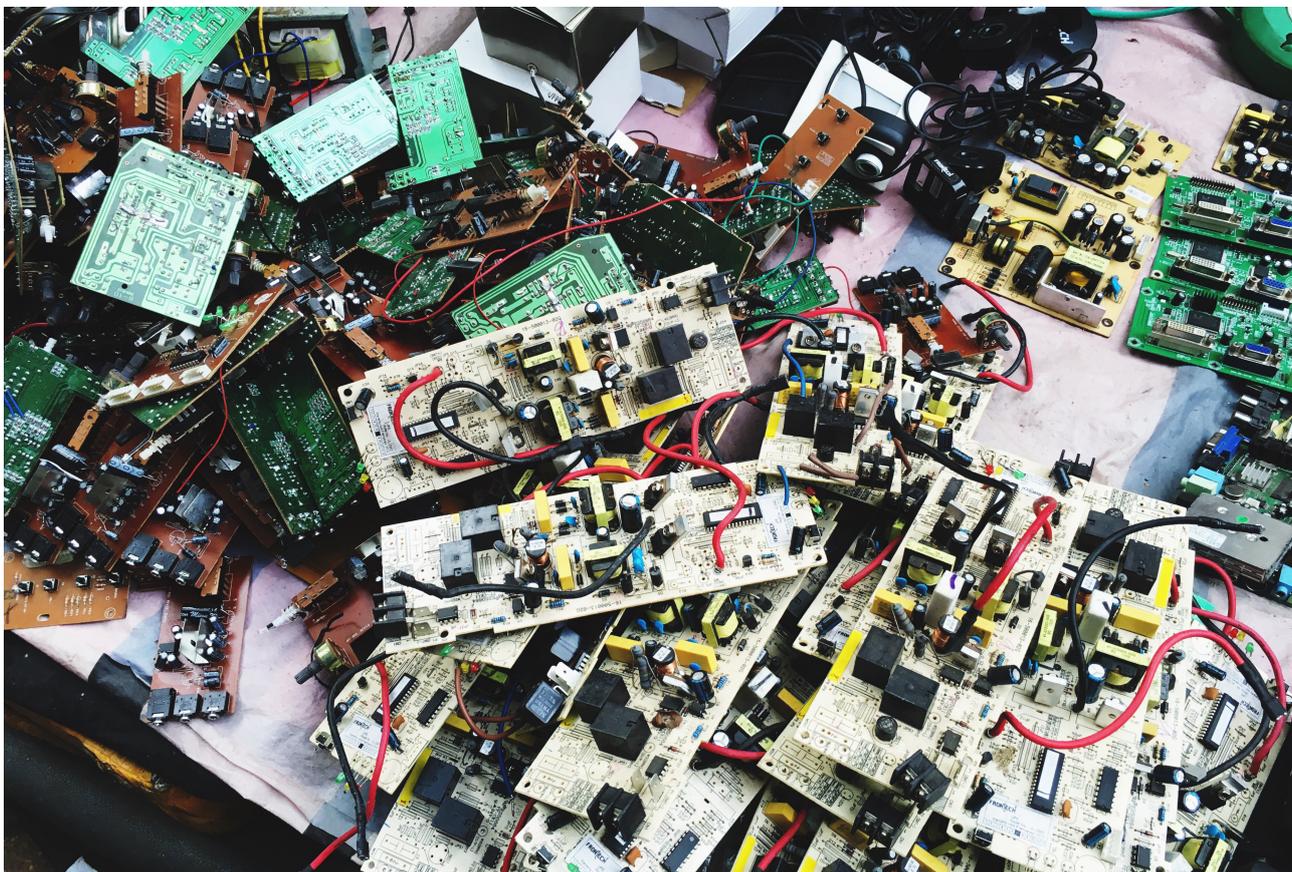
### 2.1.3 SUIVI DE L'EFFICACITÉ DE L'UTILISATION DE MATIÈRES PREMIÈRES DISPONIBLES

Un troisième groupe d'indicateurs examine l'**utilisation des matières premières disponibles**. Il n'existe actuellement aucun indicateur permettant de manière univoque de suivre l'efficacité de la gestion des matières premières disponibles pour l'économie belge dans son ensemble. En 2022, deux indicateurs ont été sélectionnés pour donner une première indication :

- Le **taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**, vu la teneur relativement élevée en matières premières des DEEE qui sont importantes pour l'économie belge ;
- La mesure **dans laquelle nous réservons nos propres minéraux primaires** à des applications pour lesquelles il n'existe pas de matières premières alternatives (secondaires) disponibles.

Le premier cadre européen de suivi de l'économie circulaire comprenait déjà un indicateur lié au taux de recyclage des DEEE. Cet indicateur porte sur la quantité de DEEE recyclés, exprimée par rapport à la quantité moyenne d'équipements électriques et électroniques (EEE) mis sur le marché au cours des trois années précédentes<sup>1</sup>. Le cadre européen révisé exprime le taux de recyclage par rapport à la quantité de DEEE collectés. Il n'est donc pas tenu compte de la mesure dans laquelle un pays parvient à collecter beaucoup ou peu de DEEE, car cela ne concerne que le traitement de ce qui a été collecté. Ces deux aspects étant importants, il a été décidé d'ajouter un indicateur supplémentaire portant sur le taux de collecte des DEEE, en plus de l'indicateur révisé du cadre de suivi européen. Il convient de noter qu'en raison du récent déploiement massif de panneaux photovoltaïques, dont le nombre en phase de fin de vie est encore relativement faible, le taux de collecte total sans panneaux solaires a été pris en compte.

1 On parle également en l'espèce de mise sur le marché (Put on Market ou POM).



Outre la récupération et l'utilisation optimales des matières premières secondaires, l'extraction durable de matériaux primaires est également importante en Belgique. Le sable, le gravier, le porphyre, la dolomite, le limon, l'argile et la chaux sont en effet des minéraux importants en Belgique. Le VPO (Vlaams Planbureau Omgeving) suit l'évolution des minéraux pour la Flandre, notamment par le biais d'une enquête périodique auprès des producteurs, négociants et consommateurs de matières premières minérales. L'état le plus récent date de 2018 et la mise à jour

des chiffres est prévue pour le début de l'année 2025. Les chiffres disponibles ne permettent cependant pas d'examiner la situation au niveau belge. Pour les raisons susmentionnées, tout comme en 2022, aucun indicateur concret n'a pu être formulé pour le suivi de la durabilité de l'extraction de matériaux primaires en Belgique. Dans 2 ans, on évaluera, sur la base des informations disponibles à ce moment-là, si la formulation d'un indicateur unifié est possible. Dans l'attente, aucun indicateur n'a été inclus dans le rapport.

## 2.1.4 INDICATEURS AMBITION 1

Sur la base des arguments décrits ci-dessus, les indicateurs suivants ont été retenus pour le suivi de l'ambition 1, qui vise à maximiser la disponibilité des matériaux.

N°	INDICATEUR	GROUPE	UNITÉ	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES
<b>I1</b>	<b>Direct Material Input (DMI)</b>	Suivi de la consommation de matériaux	M tonnes et tonnes/habitant	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2022.
<b>I2</b>	<b>Domestic Material Consumption (DMC)</b>		M tonnes et tonnes/habitant	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2022.
<b>I3</b>	<b>Raw Material Consumption (RMC)</b>		M tonnes et tonnes/habitant	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2022.
<b>I4</b>	<b>Taux de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques</b>	Suivi de l'efficacité de l'utilisation de matières premières disponibles	%	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2022.
<b>I5</b>	<b>Taux de recyclage des déchets collectés d'équipements électriques et électroniques</b>		%	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2021.



## MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES

Le 7 décembre 2023, le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission européenne sur les matières premières critiques (appelée [EU Critical Raw Materials Act](#)), qui vise à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques pour l'Union européenne. Cela doit permettre à l'Europe d'atteindre ses objectifs en matière

de climat et de digitalisation d'ici à 2030.

Cette réglementation fixe des objectifs (voir figure) pour l'extraction, la transformation et le recyclage des matières premières essentielles dans l'Union européenne d'ici à 2030.

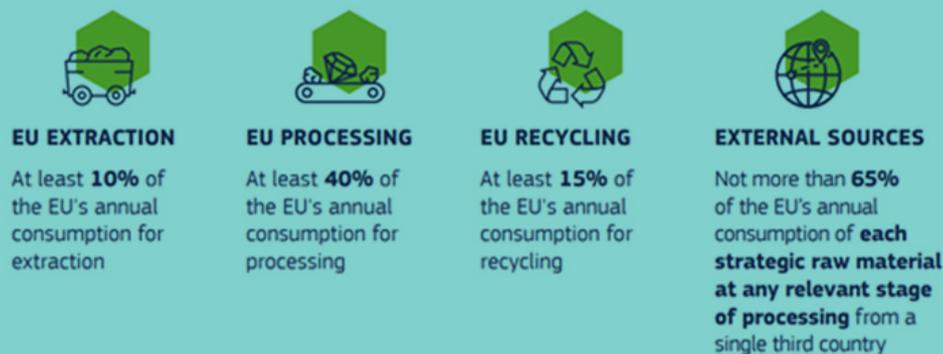


Figure 4 : Objectifs Critical Raw Materials Act d'ici à 2030 (source : Commission européenne)

En Belgique, plusieurs initiatives allant dans ce sens sont en cours :

- Au sein de l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD), **une cellule de connaissances pour une société juste**, résiliente à l'égard des matières premières a été créée en 2023. Cette cellule de connaissances vise, au moyen d'analyses, d'évaluations et de conseils, à :
  - Rendre la société belge indépendante de la disponibilité de matières premières primaires pour les produits qu'elle fabrique et consomme ;
  - Préparer la société belge aux pénuries de matières premières en atténuant leurs effets négatifs sur les plans économique, social et environnemental ;
  - Minimiser les impacts sociaux et environnementaux négatifs, au niveau national et mondial, de la consommation actuelle et prévisible

de matières premières en limitant au minimum la production et la consommation belges.

- Fin 2022, Belspo, l'administration en charge de la Politique scientifique fédérale, a lancé le projet « **Circular Material flows in BELGIUM (CAMBIUM)** ». L'objectif principal de ce projet est de développer un cadre permettant de surveiller les flux de matériaux et d'identifier les matières premières critiques pour l'économie belge. Il est également prévu de développer des indicateurs pour combler les lacunes existantes. Ce projet se terminera en décembre 2025.

**Des informations supplémentaires devraient être disponibles d'ici deux ans, notamment grâce aux deux initiatives susmentionnées, ce qui permettra de formuler un indicateur sur les matières premières critiques lors de la révision du rapport d'avancement en 2026.**



## AMBITION

# 2

## 2.2 AMBITION 2 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION CIRCULAIRES

L'**incidence des produits sur l'environnement** est déterminée en grande partie pendant la **phase de conception**. Il est important de réduire la perte de valeur des matériaux tout au long de la chaîne de valeur en mettant au point une **méthode de conception ou de production permettant de récupérer plus tard une valeur maximale, par exemple par la réparation, la réutilisation ou le recyclage de qualité**. Une approche couvrant l'ensemble des chaînes de

valeur constitue un défi important à cet égard.

Pour les denrées alimentaires, une attention particulière est accordée à la prévention des déchets.

Les indicateurs liés à l'ambition 2 sont répartis en deux groupes, à savoir (1) **Suivi de la valeur créée par consommation de matériaux ou déchets produits** et (2) **Suivi des déchets alimentaires**. Les indicateurs sont ensuite évalués par groupe.



### 2.2.1 SUIVI DE LA VALEUR CRÉÉE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION DE MATÉRIAUX OU DÉCHETS PRODUITS

Ce groupe d'indicateurs permet d'examiner **la valeur économique créée par rapport à la consommation de matériaux ou à la quantité de déchets**. Dans une économie circulaire, on crée en effet plus de valeur par unité de matériaux ou de déchets, par exemple par la réparation, la réutilisation ou le recyclage de qualité.

En 2022, deux indicateurs ont été sélectionnés dans ce contexte. Ces deux indicateurs sont largement utilisés dans les études (inter) nationales :

- La **productivité des matériaux** (Resource Productivity) qui exprime le produit intérieur brut (PIB) par rapport à la DMC (voir 2.1.1) ;
- La **production de déchets** (à l'exclusion des principaux déchets minéraux) par unité de PIB.

Comme indiqué en 2022, lors de **l'interprétation** de la productivité des matériaux, il est important de prendre en compte les éléments suivants :

- La DMC ne prend **pas en compte les matières premières consommées à l'étranger** pour la fabrication des produits importés ;
- La DMC ne tient **pas compte des matériaux consommés pour les exportations**, alors que les exportations sont incluses dans le PIB.

La productivité des matériaux s'en trouvera accrue, aussi bien en cas de réorientation vers des secteurs moins intensifs en matériaux qu'en cas d'augmentation proportionnelle des exportations.

Une raison importante pour laquelle la **productivité des matériaux au niveau européen** est calculée à l'aide de la DMC est qu'elle permet d'éviter les doubles comptages entre les pays. Dans le contexte de la présente étude, où nous nous concentrons sur **l'économie belge**, cet aspect est moins pertinent. C'est pourquoi il a été décidé de calculer la productivité des matériaux

à l'aide du DMI (voir 2.1.1), de sorte que la consommation de matériaux pour les exportations soit également prise en compte. Pour faire la distinction avec l'indicateur du rapport d'avancement 2022 et l'indicateur suivi au niveau européen, on parlera de « **productivité adaptée des matériaux** ».

Il est également à noter que tant pour la productivité adaptée des matériaux que pour la production de déchets par unité de PIB, une augmentation ne peut pas être liée sans ambiguïté à une augmentation éventuelle des approches de conception plus durables, à une amélioration de la réutilisation et de la réparation, etc. **Ainsi le résultat de ces deux indicateurs est-il également influencé par (l'évolution de) la taille et la productivité d'une économie, le nombre d'habitants, les habitudes de consommation, le climat, la composition (type d'activités) d'une économie, la disponibilité des matières premières ou des ressources alternatives et les technologies disponibles.**

## 2.2.2 SUIVI DES DÉCHÊTS ALIMENTAIRES

Conformément à la directive-cadre européenne sur les déchets, les États membres de l'UE ont communiqué les quantités de déchets alimentaires (food waste) pour 2020. Ces résultats ont été publiés par Eurostat à la fin de l'année 2022. L'objectif de ce reporting est de suivre la mise en œuvre des mesures de prévention des déchets alimentaires en répertoriant ces déchets aux

différents stades de la chaîne de valeur. La **définition européenne** des déchets alimentaires prend en compte **toutes les denrées alimentaires qui sont devenues des déchets. Aucune distinction n'est opérée entre les fractions comestibles et non comestibles** (par ex., les os, les pelures...). Les fractions non comestibles sont donc également prises en compte dans les déchets alimentaires. Les denrées alimentaires destinées à l'alimentation animale et les matériaux biosourcés ne sont pas inclus dans ce cadre. Par contre, toutes les fractions de denrées alimentaires qui sont finalement compostées, fermentées ou incinérées le sont.

Même si la Belgique fait rapport à Eurostat selon la définition européenne, nous examinons ici principalement les « **pertes alimentaires** », telles qu'elles sont rapportées par Fevia, la Fédération de l'industrie alimentaire belge, et la Flandre. Les pertes alimentaires désignent la fraction comestible des matières premières ou des produits, depuis la récolte jusqu'au stade de la consommation, qui est destinée à la consommation humaine mais qui n'est finalement pas consommée par l'homme. Les aliments perdus pour la consommation humaine mais qui finissent dans l'alimentation animale sont donc considérés comme des pertes alimentaires, mais pas comme des déchets alimentaires. Inversement, les fractions non comestibles qui sont fermentées, par exemple, sont considérées comme des déchets alimentaires, mais pas comme des pertes alimentaires. Le schéma ci-dessous tente de clarifier la distinction entre ces deux concepts.

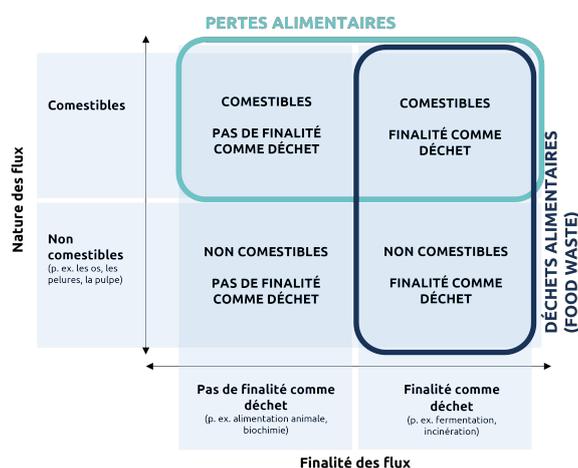


Figure 5 : Distinction entre pertes alimentaires et déchets alimentaires (source : sur la base du schéma FEVIA)

Dans le cadre de ce rapport, nous avons choisi comme indicateur **la quantité absolue de « pertes alimentaires »**. Dans ce contexte, nous avons donc choisi de ne pas utiliser les chiffres sur les déchets alimentaires, tels que disponibles dans Eurostat, et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, les déchets alimentaires comprennent également les flux non comestibles. D'autre part, les chiffres d'Eurostat doivent être considérés avec beaucoup de prudence. Pour l'année 2020, les différents États membres de l'Union européenne ont calculé pour la toute première fois les déchets alimentaires en s'appuyant sur différentes sources de données. Eurostat indique que différents pays ont utilisé des estimations pour cette première collecte de données et que les définitions ne sont pas toujours cohérentes. Pour la Belgique, il est apparu depuis lors que trop de flux étaient inclus dans les déchets alimentaires, de sorte que les chiffres devront

encore être adaptés. En outre, les pays exportateurs nets moins peuplés (comme la Belgique) semblent également présenter des quantités relativement plus élevées de déchets alimentaires. Tout cela implique que les chiffres doivent être utilisés avec beaucoup de prudence et qu'une comparaison entre les différents États membres peut rapidement conduire à des conclusions biaisées.

Au moment de la rédaction du présent rapport, les chiffres sur les pertes alimentaires sont principalement disponibles au niveau flamand. Pour certains maillons de la chaîne alimentaire, des chiffres sont également disponibles au niveau belge, basés ou non sur l'extrapolation des chiffres flamands. Malgré l'absence d'un ensemble complet de données, qui nous empêche de communiquer un chiffre absolu pour les pertes alimentaires en Belgique dans le tableau de bord, nous considérons quand même les pertes alimentaires comme l'indicateur le plus

### 2.2.3 INDICATEURS AMBITION 2

Sur la base des arguments décrits ci-dessus, les indicateurs suivants ont été retenus pour le suivi de l'ambition. À noter à cet égard que ces indicateurs ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure la conception circulaire et les processus de production circulaires sont adoptés dans l'économie belge. Pour le moment, il est uniquement possible d'obtenir, via des enquêtes et des interviews auprès d'entreprises, un aperçu de la mesure dans laquelle elles misent sur ces aspects.

N°	INDICATEUR	GROUPE	UNITÉ	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES
I6	<b>Productivité des matériaux adaptée</b>	Suivi de la valeur créée par unité de consommation de matériaux ou déchets produits	EUR/kg	Propre calcul sur la base de données Eurostat. Dernières données de 2020.
I7	<b>Production de déchets (à l'exclusion des principaux déchets minéraux) par unité de PIB</b>		kg/1.000 EUR	Données disponibles uniquement pour certains maillons de la chaîne alimentaire ou pour la Flandre. Dernières données de 2020.
I8	<b>Déchets alimentaires</b>	Suivi des déchets alimentaires	tonnes	Données disponibles uniquement pour certains maillons de la chaîne alimentaire ou pour la Flandre. Dernières données de 2020.



AMBITION

3

pertinent.

## 2.3 AMBITION 3 : ÊTRE PIONNIERS DANS LES MODÈLES D'ENTREPRISE CIRCULAIRES

Les modèles d'entreprise circulaires visent à **prolonger la durée de vie des produits, services et matériaux** ou à **optimiser l'utilisation des produits et matériaux**. Ils englobent un large groupe d'activités telles que la réutilisation, la réparation, le reconditionnement, le réusinage, les modèles de partage et les modèles product-as-a-service. Contrairement à la conception et à la production circulaires (voir 2.2), on examine ici surtout la phase d'utilisation, l'allongement de celle-ci, la fin de la phase d'utilisation (initiale)

ainsi que la récupération des composants et matières premières.

Nous donnons ci-dessous un aperçu des indicateurs identifiés pour le suivi de l'ambition 3 « Être des pionniers dans les modèles d'entreprise circulaires ».

Les indicateurs liés à cette ambition ont été répartis dans deux groupes, à savoir (1) **Suivi de la réutilisation de certains flux de produits** et (2) **Suivi de l'emploi dans l'économie circulaire**.



### 2.3.1 SUIVI DE LA RÉUTILISATION DANS CERTAINS FLUX DE PRODUITS

Le suivi de la réutilisation dans certains flux de produits est mesuré par l'indicateur de **la part d'emballages réutilisables dans les emballages industriels** (I9) et par l'indicateur de **la réutilisation dans les centres de réutilisation** (I10). Ces indicateurs figuraient déjà dans le tableau de bord précédent. Vous en trouverez une description détaillée dans le rapport d'avancement 2022.

Ces deux indicateurs continueront à figurer dans cette édition du rapport d'avancement et à être utilisés pour rendre compte de la réutilisation.

### 2.3.2 SUIVI DE L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

À ce jour, le **Circular Jobs Monitor** demeure l'indicateur le plus approprié pour fournir une estimation de l'emploi circulaire en Belgique. Dans ce rapport, l'indicateur est exprimé en pourcentage d'emplois circulaires par rapport à l'emploi total en Belgique.

Alors que dans le rapport précédent, seul le pourcentage total d'emplois circulaires était analysé, nous fournissons également, à partir de cette édition, **une ventilation des emplois circulaires en emplois circulaires primaires**, de soutien et indirects, laquelle figure également dans le Circular Jobs Monitor. Ces indicateurs sont abordés plus en détail au point 3.3.2.

### 2.3.3 INDICATEURS AMBITION 3

Sur la base des informations précédentes, les mêmes indicateurs ont été retenus pour l'ambition 3 que dans le tableau de bord 2022.

Dans la première édition du rapport d'avancement, nous avons indiqué qu'une enquête récurrente auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises au niveau belge pourrait peut-être fournir des informations supplémentaires sur l'évolution des services de réparation, des modèles basés sur les services et des plateformes collaboratives. Outre les questions déjà suggérées qui pourraient être posées, entre autres, sur la fourniture de produits et de services de réparation, il convient avant tout de s'enquérir de l'utilisation effective des produits mis en réutilisation et de la réparation effective qui a été effectuée, car cela permettra de cartographier les activités de réparation et de réutilisation réalisées.

N°	INDICATEUR	GROUPE	UNITÉ	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES
I19	Part des emballages réutilisables dans les emballages industriels	Suivi de la réutilisation de certains flux de produits	%	Rapport annuel Valipac 2023.
I10	Réutilisation via des centres de réutilisation		kg/habitant	Reporting HERW!N et Ressources.
I11	Emploi dans l'économie circulaire	Suivi de l'emploi dans l'économie circulaire	%	Circular Job Monitor 2023.





## AMBITION

# 4

## 2.4 AMBITION 4 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA RÉCUPÉRATION DE QUALITÉ DE MATÉRIAUX

La quatrième ambition vise à **améliorer le tri et le recyclage de qualité des matériaux et des produits** lorsqu'ils arrivent en fin de vie, dans le but de conserver le plus de valeur possible. Dans ce cadre, il est essentiel de continuer à chercher des options de valorisation et de recyclage pour les déchets ultimes et d'améliorer encore la synergie entre les entreprises pour obtenir un écosystème véritablement circulaire.

Les indicateurs liés à cette ambition sont répartis en trois groupes, à savoir (1) **Suivi du recyclage des matériaux**, (2) **Suivi de la quantité de déchets résiduels auprès des entreprises** et (3) **Suivi de la quantité de déchets mis en décharge**.

Pour cette ambition, les indicateurs du rapport d'avancement 2022 sont intégralement retenus :

- Le **circular material use rate (CMUR)**, parfois aussi appelé « taux de circularité », est le rapport entre l'utilisation de matériaux circulaire et l'utilisation de matériaux totale ;

- Le **taux de recyclage global pour les déchets**, à l'exclusion des grands flux de déchets minéraux, examine le rapport entre la quantité de déchets recyclés et la quantité totale de déchets traités ;
- La **production de déchets résiduels dans les entreprises** ;
- La quantité de **déchets mis en décharge dans les entreprises**.

Cela appelle également quelques remarques :

- **Aucun macro-indicateur** permettant de **distinguer le recyclage de matériaux de qualité et plutôt de faible qualité** n'a été identifié.
- **Aucun indicateur** n'a été identifié permettant de suivre de manière univoque que les matériaux exportés (non dangereux) sont **traités à la destination finale conformément aux conditions techniques et environnementales européennes** et qu'un rendement de recyclage équivalent est atteint.

En ce qui concerne le CMUR, il convient à nouveau de noter qu'il est calculé sur la base de la consommation intérieure (DMC), si bien qu'il ne prend pas en compte l'impact belge des matériaux à l'étranger.

### 2.4.1 INDICATEURS AMBITION 4

Les indicateurs suivants ont été retenus pour le suivi de l'ambition 4, visant la récupération de haute qualité de matériaux.

N°	INDICATEUR	GROUPE	UNITÉ	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES
I12	Circular material use rate	Suivi du recyclage des matériaux	%	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2022.
I13	Taux de recyclage des déchets, excepté les déchets minéraux principaux		%	Données publiées tous les deux ans via Eurostat. Dernières données de 2020.
I14	Production de déchets résiduels auprès d'entreprises	Suivi des déchets résiduels auprès d'entreprises	K tonnes	Données publiées annuellement par Valipac.
I15	Quantité de déchets mis en décharge	Suivi des déchets mis en décharge	K tonnes	Données publiées par Eurostat. Dernières données de 2020.



AMBITION

5

## 2.5 AMBITION 5 : ÊTRE FORTS DANS L'UTILISATION DE CATALYSEURS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Par catalyseurs, nous entendons toutes les mesures qui peuvent **soutenir, permettre ou accélérer la transition vers une économie circulaire**. Comme dans le rapport précédent, nous avons retenu un seul indicateur quantitatif pour mesurer cette ambition, à savoir l'indicateur **Green Public Procurement (GPP)** qui reflète l'évolution du cadre législatif.

### 2.5.1 SUIVI DE L'ÉVOLUTION DU CADRE LÉGISLATIF

L'indicateur GPP mesure la part (en nombre et en valeur) des **procédures de marchés publics au-delà des seuils de l'UE, qui comprennent des critères environnementaux**. Cet indicateur fait partie du cadre de suivi de l'économie circulaire d'Eurostat. Cet indicateur est toujours en développement. Nous proposons de tout de même le reprendre à nouveau dans le tableau de bord, dans l'attente de son élaboration et du reporting sur celui-ci par Eurostat.

### 2.5.2 INDICATEURS AMBITION 5

Il n'y a qu'un seul indicateur qui mesure le cadre de soutien au développement de l'économie circulaire.

N°	INDICATEUR	GROUPE	UNITÉ	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES
I16	Green Public Procurement (GPP)	Suivi de l'évolution du cadre législatif	%	Indicateur encore en développement par Eurostat.

# 3.

Le chapitre 2 a décrit la mise à jour du tableau de bord, lequel a pour objectif de donner une image de l'économie circulaire pour l'économie belge. Dans ce chapitre, l'état des lieux est décrit sur la base de ce tableau de bord.

## ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN BELGIQUE

Dans le rapport d'avancement 2022, les données les plus récentes se rapportaient généralement à l'année 2022, année marquée par le Brexit et le début de la crise sanitaire et donc assez inhabituelle. Lors de l'élaboration du présent rapport, les chiffres pour 2022 étaient disponibles pour la plupart des indicateurs. En 2022, l'activité économique a enregistré une croissance d'environ 3%. D'une part, il y a eu la poursuite du mouvement de rattrapage dans certains secteurs qui ne s'étaient pas encore complètement rétablis après deux ans de pandémie. D'autre part, il y a eu un ralentissement plus général dû au recul du commerce mondial et à une pression inflationniste élevée, cette dernière résultant d'un choc des prix de l'énergie et des matières premières<sup>2</sup>.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du **tableau de bord complété**. Chaque indicateur n'abordant qu'un sous-aspect de l'économie circulaire, on a travaillé avec un ensemble d'indicateurs pour parvenir à une image représentative et à des conclusions pertinentes. Pour cette raison, les chiffres doivent être nuancés. Pour montrer clairement si certaines **tendances évoluent dans un sens positif ou négatif**, des icônes ont été utilisées. Les résultats ont été abordés par ambitions. Dans la mesure du possible, des **informations qualitatives ont également été ajoutées** pour offrir une vision plus globale.

Il n'est actuellement **pas possible de remplir le tableau de bord en entier**. Cela est dû au fait que certains indicateurs sont encore en développement (voir chapitre 2) ou qu'il manque encore certains chiffres. La comparaison avec la moyenne des 27 pays de l'UE a uniquement été ajoutée si elle était disponible et pertinente. Pour les indicateurs dont la base de comparaison est suffisamment étayée (en dehors du tissu économique spécifique d'un pays), les icônes indiquent si la Belgique se positionne correctement par rapport à la moyenne des États membres de l'Union européenne. Enfin, à titre informatif, les chiffres du PIB et des exportations ont été ajoutés à l'aperçu. Ils peuvent ainsi être pris en compte dans l'interprétation des résultats.

N°	INDICATEUR	RÉSULTAT BELGIQUE				TENDANCE		MOYENNE UE-27 2022		
		2016	2018	2020	2022	2016-2022		2022	COMPARAISON AVEC LA BELGIQUE	
<b>Ambition 1 : Maximaliser la disponibilité des matériaux</b>										
I1	Direct Material Input (DMI) (Mégatonnes - M tonnes)	339,8	351,8	328,5	360,7	6,1%				
	Direct Material Input (DMI) (tonnes par habitant)	30,0	30,8	28,5	30,9	2,9%	⊖	16,0	93,1%	
I2	Domestic Material Consumption (DMC) (M tonnes)	145,8	143,6	137,1	151,7	4,0%				
	Domestic Material Consumption (DMC) (tonnes par habitant)	12,9	12,6	11,9	13,0	0,9%	⊖	14,4	-10,1%	
I3	Raw material Consumption (RMC) (M tonnes)	158,7	170,5	149,8	185,6	16,9%				
	Raw material Consumption (RMC) (tonnes par habitant)	14,0	14,9	13,0	15,9	13,4%	👎	14,8	7,0%	
I4	Taux de collecte des DEEE (%)		50,7	55,0	54,1	6,7% (2018-2022)	👍			
I5	Taux de recyclage des DEEE collectés (%)	72,5	72,5	73,5	72,2 (2021)	-0,4% (2016-2021)	❓	83,2 (2020)	-11,7%	❓
<b>Ambition 2 : Être pionniers dans la conception et la production circulaires</b>										
I6	Productivité adaptée des matériaux	1,3	1,3	1,4	1,5	21,4%	⊖	2,0	-23,2%	
I7	Production de déchets (à l'exclusion des principaux déchets minéraux) par unité de PIB (kg/millier EUR)	98,0	99,0	105,0		7,1% (2016-2020)	👎	54,0 (2020)	94,4%	
I8	Pertes alimentaires (Kilotonnes - K tonnes)									
<b>Ambition 3 : Être pionniers dans les modèles d'entreprise circulaires</b>										
I9	Part des emballages réutilisables dans les emballages industriels (%)		80,39%	81,34%	81,63%	1,5% (2018-2022)				
I10	Réutilisation via des centres de réutilisation (Flandre-OVAM) (kg/habitant)	5,0	5,4	4,5	6,0	20,0%	👍			
	Réutilisation via des centres de réutilisation (Wallonie/Bruxelles - Ressources) (kg/habitant)			3,0	1,93					
I11	Part de l'emploi dans l'économie circulaire (%)		8,4	8,4	8,4	0,0% (2018-2022)	⊖			
<b>Ambition 4 : Être pionniers dans la récupération de qualité de matériaux</b>										
I12	Circular material use rate (CMUR) (%)	18,2	20,8	23,0	22,2	22,0%	👍	11,5	93,0%	😊
I13	Taux de recyclage des déchets, excepté les déchets minéraux principaux (%)	78,0	81,0	87,0		11,5% (2016-2020)	👍	58,0 (2020)	50,0%	😊
I14	Quantité de déchets collectés de manière non sélective auprès des entreprises (K tonnes)		1.640	1.480	1.499	-8,6% (2018-2022)	👍			
I15	Quantité de déchets mis en décharge (K tonnes)	2.768	3.812	3.462,0		25,1% (2016-2020)	👎			
<b>Ambition 5 : Être forts dans l'utilisation de catalyseurs pour l'économie circulaire</b>										
I16	Part des marchés publics verts / Green Public Procurement (GPP) (%)									
<b>Général</b>							<b>👍 Tendance positive dans le cadre de l'EC</b> <b>👎 Tendance négative dans le cadre de l'EC</b> <b>⊖ Tendance incertaine/absente dans le cadre de l'EC</b> <b>😊 Bon résultat par rapport à l'UE-27</b> <b>😞 Mauvais résultat par rapport à l'UE-27</b> <b>❓ Point d'attention sur la qualité des données</b>			
	Produit intérieur brut (M EUR)	430.085	460.051	460.748	554.044	28,8%				
	Exportation de marchandises (M EUR)	243.154	276.850	258.586	399.810	64,4%				



# AMBITION

# 1

## 3.1 AMBITION 1 : MAXIMALISER LA DISPONIBILITÉ DES MATÉRIAUX

Ci-dessous, nous faisons le point sur la disponibilité des matériaux pour l'économie belge, sur la base des indicateurs abordés au chapitre 2.

### 3.1.1 CONSOMMATION DE MATÉRIAUX

La figure ci-dessous donne une vue d'ensemble de la comptabilité des matériaux dans l'économie belge. Les différents éléments sont examinés plus en détail ci-dessous.

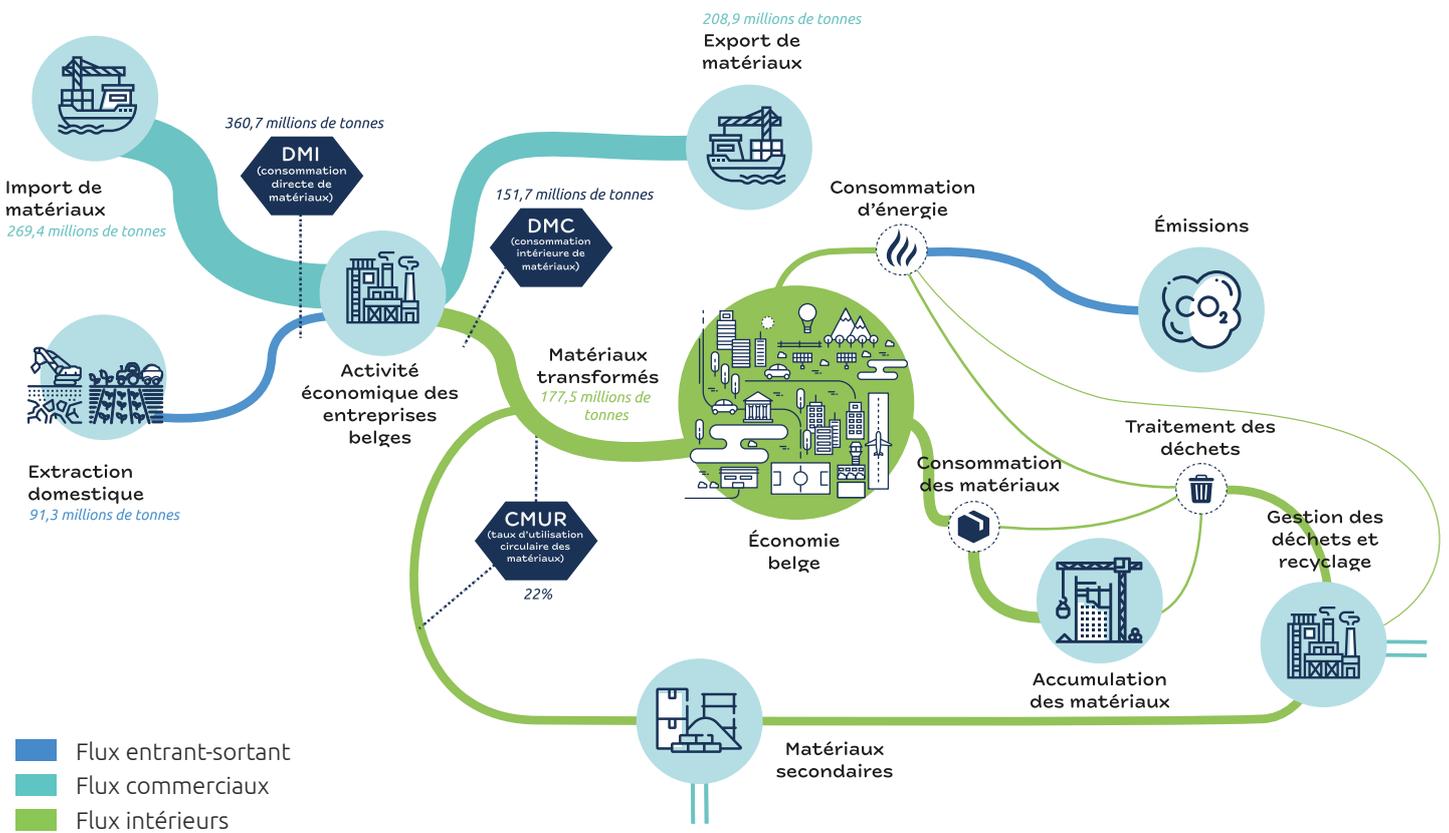


Figure 6 : Diagramme de Sankey 2022 pour la Belgique (source : Eurostat)

## CIRCULAR BUSINESS AWARDS

Tous les cas pratiques de ce chapitre sont des nominés des Circular Business Awards. Avec les Circular Business Awards (CBA), la FEB vise à **récompenser les entreprises** qui ont adopté avec succès un modèle d'entreprise circulaire. Les entrepreneurs **qui ont appliqué des principes d'innovation, de faisabilité économique et d'écoconception** dans leurs projets durables sont ainsi mis à l'honneur.

Les prix sont décernés tous les deux ans en Belgique par la FEB en collaboration avec ses partenaires.



En 2022, l'économie belge a consommé 360,7 millions de tonnes de matériaux (DMI), 75% des matériaux utilisés (269,4 millions de tonnes) provenant d'importations. Environ 43% des matériaux importés sont des matières premières fossiles destinées à la production d'énergie ou à un traitement industriel ultérieur.

La Belgique est une économie ouverte. La plupart des matériaux entrant en Belgique sont réexportés, après transformation ou non. En 2022, seuls 42% des matériaux passant par notre économie (DMI) étaient destinés à un usage propre (DMC). Ce ratio est demeuré relativement stable entre 2016 et 2022.

Entre 2016 et 2022, le DMI et la DMC ont augmenté respectivement de 6 et 4%. Cela indique une augmentation légèrement plus forte de l'utilisation de matériaux pour les exportations par rapport à la consommation intérieure de matériaux. Celle-ci est restée stable par habitant au cours de la période 2016-2022. La baisse temporaire de la consommation de matériaux en 2020, due à l'impact économique du Brexit et à la crise sanitaire, a été entièrement compensée en 2022. Au cours de la période 2020-2022, tant la DMC que le DMI ont augmenté d'environ 10%.

Le DMI et la DMC ne tiennent pas compte des matières premières utilisées à l'étranger pour faire fonctionner notre économie. Sur la base de la RMC ou Raw Material Consumption, qui, elle, en tient compte, on peut estimer qu'en 2022, nous aurons besoin de 185,6 millions de tonnes de matériaux à l'intérieur

et à l'extérieur du pays pour répondre à la consommation intérieure de matériaux (151,7 millions de tonnes), soit 16,9% de plus qu'en 2016. La plus forte augmentation de la RMC par rapport à la DMC peut indiquer une tendance à importer des produits finis, ce qui accroît notre empreinte en matériaux en dehors des frontières nationales. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour identifier les catégories de produits finis qui sont à l'origine de cette tendance.

### 3.1.2 EFFICACITÉ DE L'UTILISATION DE MATIÈRES PREMIÈRES DISPONIBLES

Selon les chiffres de BeWeee, 161.147 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), à l'exclusion des panneaux solaires, ont été collectées en 2022. Le poids collecté est inférieur à celui de 2021, mais supérieur à celui des années précédentes. Par rapport à la quantité moyenne d'équipements électriques et électroniques mis sur le marché au cours des trois années précédentes (POM), le taux de collecte en 2022 était de 54,06%, soit inférieur à celui de 2020 et 2021, mais supérieur à celui des années précédentes.

L'augmentation du poids collecté en 2020-2021, par rapport aux années précédentes, est attribuée en partie à la crise sanitaire, dont les gens ont profité pour faire du tri. Néanmoins, les taux de collecte atteints sont nettement inférieurs à l'objectif de 65% imposé par l'Europe depuis 2019.





## OUT OF USE, UN MODÈLE CIRCULAIRE

### OUT OF USE

Les entreprises s'encomrent souvent de matériel informatique mis au rebut ou inutilisé. En proposant des solutions durables, l'entreprise environnementale Out of Use se positionne parfaitement dans la chaîne des déchets électroniques. Elle se charge de l'emballage et de la collecte du matériel informatique, duquel elle prendra soin de supprimer les données. Out of Use est en contact étroit avec les clients pour évaluer si le matériel informatique mis au rebut ou inutilisé peut être réutilisé ou recyclé. Et c'est un succès : la société peut se targuer d'un taux de recyclage de 89,96%.

Grâce à son engagement continu, Out of Use a également obtenu un certificat de CO<sub>2</sub>. En 2023, l'entreprise a traité 82 tonnes de déchets électroniques et évité l'émission de 753 tonnes de CO<sub>2</sub>. En 2024, elle entend planter 40.746 m<sup>2</sup> de forêts en Belgique.



## RECYCLAGE DE FLUX DE MATÉRIAUX SPÉCIFIQUES

Le choix a été de limiter relativement le nombre d'indicateurs dans le tableau de bord. C'est pourquoi tous les indicateurs inclus dans le cadre de suivi d'Eurostat pour l'économie circulaire n'ont pas été ajoutés au tableau de bord. Le tableau ci-dessous présente en outre les résultats de deux indicateurs du cadre de suivi relatifs au recyclage des emballages.

Sur la base de ces indicateurs, **la Belgique est performante dans le recyclage d'emballages**, certainement par rapport à la moyenne des 27 États membres de l'UE. Ce point est confirmé par le taux de recyclage général pour les déchets, abordé au point 3.4.

Indicateur	Définition	RÉSULTAT BELGIQUE			MOYENNE EU-27
		2016	2018	2022	Récent
Taux de recyclage de tous les déchets d'emballages (%)	L'indicateur est défini comme la part des déchets d'emballages recyclés dans le total des déchets d'emballage.	81,9%	85,3%	80,4% (2021)	64% (2021)
Taux de recyclage des emballages plastiques (%)	L'indicateur est défini comme la part des déchets d'emballages plastiques recyclés dans le total des déchets d'emballages plastiques.	43,3%	42,4%	49,2% (2021)	39,7% (2021)



## AMBITION

# 2

### 3.2 AMBITION 2 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION CIRCULAIRES

Nous faisons ci-dessous le point sur la valeur créée en Belgique par unité de matériaux consommés ou de déchets produits, sur la base des indicateurs abordés au chapitre 2.

#### 3.2.1 VALEUR CRÉÉE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION DE MATÉRIAUX OU DÉCHETS PRODUITS

La productivité adaptée des matériaux exprime le produit intérieur brut (PIB) d'un pays par rapport à la consommation totale de matériaux (DMI), y compris la consommation de matériaux pour l'exportation. Sur la période 2016-2022, cette productivité est passée de 1,3 EUR/kg à 1,5 EUR/kg, soit une progression de 21,4%. Au cours de la même période, l'inflation belge<sup>3</sup> a été de 21,1%. Ainsi, l'augmentation de la productivité adaptée des matériaux est en grande partie le résultat de hausses de prix plutôt que d'une utilisation plus productive des matériaux. La productivité adaptée des matériaux pour l'ensemble des 27 États membres de l'UE est de 2,0 EUR/kg. Le résultat belge est donc inférieur d'environ 23%.

En Belgique, 105 kg de déchets ont été produits par unité de PIB (1.000 euros) en 2020, soit une hausse de 6% par rapport à 2018. La mesure dans laquelle cette augmentation est liée à la crise sanitaire apparaîtra clairement lorsque les données pour 2022 seront disponibles. Il convient de noter que la moyenne européenne de 65 kg/1.000 EUR reste stable en 2020, ce qui représente un niveau nettement inférieur à celui de la Belgique.

Le résultat des indicateurs ci-dessus indique que l'économie belge consomme plus de matériaux et produit plus de déchets par unité

de PIB que la moyenne des 27 États membres de l'UE. Comme indiqué au point 2.1.1, il faut cependant toujours tenir compte du fait que le tissu économique d'un pays détermine dans une mesure importante le résultat de ces ratios. Sur la base des données disponibles, aucune tendance n'a été identifiée qui, à l'échelle macro, indique une évolution vers une meilleure utilisation des matériaux ou une diminution de la production de déchets.

#### 3.2.2 DÉCHETS ALIMENTAIRES

Aucun chiffre absolu n'est actuellement disponible pour les pertes alimentaires au niveau de la Belgique. Sur la base du « Vlaamse monitor voedselverlies » pour 2020, 884 K tonnes d'aliments sont perdues chaque année en Flandre tout au long de la chaîne alimentaire, de l'agriculteur au consommateur.

#### 3.2.3 CONCEPTION CIRCULAIRE ET PROCESSUS DE PRODUCTION CIRCULAIRES

Comme indiqué au point 2.2.3, aucun indicateur permettant de déterminer dans quelle mesure la conception circulaire et les processus de production circulaires sont introduits dans l'économie belge n'a été identifié. Pour le moment, il est uniquement possible d'obtenir, via des enquêtes et des interviews auprès d'entreprises, un aperçu de la mesure dans laquelle elles misent sur ces aspects.

Entre 2012 et 2022, la Commission européenne a mené cinq enquêtes<sup>4</sup> auprès de PME pour connaître leurs efforts visant à utiliser plus efficacement les ressources. La dernière enquête a été réalisée avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie et ses effets sur les marchés.

<sup>3</sup> Inflation selon l'indice européen des prix à la consommation harmonisé (IPCH)  
<sup>4</sup> Flash Eurobaromètre 342 (2012), 381 (2013), 426 (2015), 456 (2018) et 498 (2022)

En 2022, 78,7% des PME interrogées ont déclaré avoir pris des mesures pour réduire les déchets. En outre, une majorité (60,7%) a déclaré s'être engagée à économiser les matériaux. Si ces résultats sont conformes à ceux de l'enquête de 2018, comme le

montre la figure 8, les entreprises sont plus nombreuses en 2022 à indiquer qu'elles mettent en place un large éventail d'actions pour économiser les ressources (46,7%) qu'en 2018 (38%).

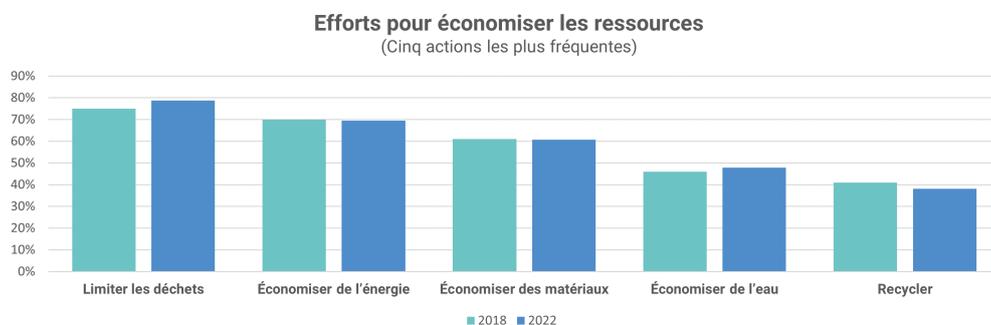


Figure 7 : Efforts des PME belges en vue d'économiser les matières premières (source : Flash Eurobaromètre 456 (2018) et 498 (2022). Calculs : Observatoire des PME du SPF Économie)

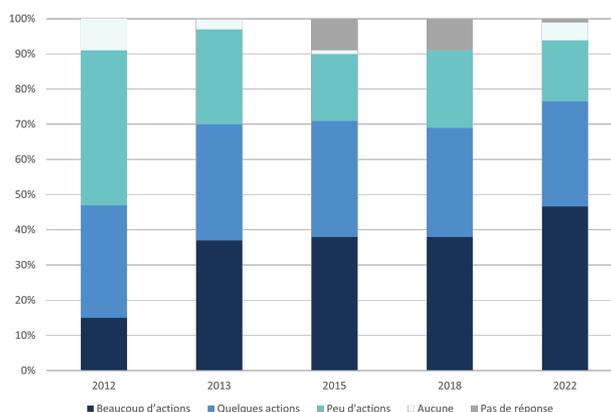


Figure 8 : Actions des PME belges en vue d'économiser les matières premières (source : Flash Eurobaromètre 456 (2018) et 498 (2022). Calculs : Observatoire des PME du SPF Économie)

Une comparaison avec les pays voisins montre que, selon l'enquête 2022, les PME belges sont plus engagées dans l'économie

des matières premières et la réduction des déchets, mais moins dans le recyclage ou la conception circulaire des produits.

### Actions pour utiliser plus efficacement les ressources

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Luxembourg	Europe
Économiser de l'eau	47,9%	42,5%	37,4%	35,7%	44,4%	45,7%
Économiser de l'énergie	69,5%	68,8%	40,9%	63,4%	58,5%	60,7%
Utiliser principalement de l'énergie renouvelable	34,7%	30,9%	7,4%	45,3%	16,7%	19,4%
Économiser des matériaux	60,7%	53,6%	40,4%	59,7%	54,7%	56,9%
Passer à des fournisseurs de matériaux plus écologiques	36,0%	33,7%	24,8%	35,4%	43,1%	33,0%
Limiter les déchets	78,7%	57,2%	48,3%	70,1%	68,7%	64,2%
Vendre les résidus et les déchets à une autre entreprise	28,5%	26,6%	20,8%	24,7%	26,3%	24,2%
Recycler	38,2%	49,7%	41,7%	52,5%	52,2%	47,0%
Développer des produits qui sont faciles à entretenir, réparer ou réutiliser	25,4%	25,4%	24,3%	31,8%	34,5%	26,4%
Autre	4,5%	1,8%	0,7%	1,6%	4,5%	1,7%
Aucune	5,0%	14,0%	11,3%	6,7%	6,8%	9,2%

Figure 9 : Efforts des PME en vue d'économiser les matières premières (source : Flash Eurobaromètre 498 (2022). Calculs : Observatoire des PME du SPF Économie)

# UNE BRIQUE DE PAREMENT NÉGATIVE EN CO<sub>2</sub> GRÂCE À LA TECHNOLOGIE DE CARBONATATION : LA PIRROUET®

**ORBIX + VANDERSANDEN**

Orbix et la Briqueterie Vandersanden basent leurs activités sur la construction et le traitement circulaire de la production d'acier. Orbix a ainsi mis au point la technologie de carbonatation, qui consiste à produire des matériaux de construction tels que des blocs de construction, des briques de parement, des tuiles et des tuyaux en béton à partir de résidus de l'industrie sidérurgique, permettant ainsi d'absorber du CO<sub>2</sub>. Cette technologie présente de nombreux avantages. En effet, en raison de la faible consommation d'énergie exigée par le processus de production et de l'absorption du CO<sub>2</sub> pendant la phase de durcissement, les matériaux de construction ont une empreinte carbone très faible, voire négative. Le projet mise par ailleurs au maximum sur l'utilisation de résidus recyclés, qui composent jusqu'à 80% des matériaux. Enfin, la technologie n'utilise ni ciment, ni chaux, ni énergie supplémentaire au cours de la fabrication des matériaux de construction.

Ensemble, Orbix et Vandersanden ont développé la « Pirrouet® », une brique de parement négative en CO<sub>2</sub>. Pendant le processus de production, cette dernière absorbe pas moins de 60 kg de CO<sub>2</sub> grâce à une technologie de carbonatation innovante et forme ainsi une liaison permanente avec les matériaux contenant du calcium. Cette brique de parement est également composée de matériaux recyclés à 80% (flux résiduels de l'industrie sidérurgique). Cela rend la Pirrouet® unique dans le domaine de la construction circulaire.



## GAGNANT DES



**CIRCULAR  
BUSINESS  
AWARDS**  
— BE 2024 —

## « THE WALL THAT PAYS OFF » JUUNOO

JUUNOO, spécialisé dans le concept novateur de « the wall that pays off », se démarque dans le secteur de la construction en proposant des parois réutilisables jusqu'à 30 fois. Contrairement aux murs traditionnels, ces parois génèrent des revenus à la fin de leur cycle de vie au lieu de constituer un coût pour la démolition. La mission de l'entreprise est d'accélérer la transition mondiale vers des méthodes de construction durables. JUUNOO collabore avec une série d'entrepreneurs partageant sa vision (JUUNOO Masters) afin de maximiser son impact. D'ici à 2030, ils aspirent à ce que chaque modèle commercial dans le secteur de la construction soit circulaire.

Un « Circular Value Index » évalue la circularité des produits, soulignant l'importance économique de la réutilisation. Le modèle économique de rachat permet aux clients de revendre les parois à JUUNOO après utilisation, créant ainsi une boucle économique positive.

Les études réalisées par JUUNOO démontrent que ses parois peuvent économiser jusqu'à 59,45 kg de CO<sub>2</sub> par mètre carré sur une période de 60 ans, comparé aux alternatives courantes.





## AMBITON

# 3

### 3.3 AMBITION 3 : ÊTRE PIONNIERS DANS LES MODÈLES D'ENTREPRISE CIRCULAIRES

Ci-dessous, nous faisons le point sur l'utilisation de modèles circulaires en Belgique, qui ont pour but de prolonger la durée de vie de produits, services et matériaux et d'optimiser l'utilisation des produits et matériaux.

#### 3.3.1 RÉUTILISATION DE CERTAINS FLUX DE PRODUITS

La réutilisation de certains flux de produits est cartographiée en examinant, d'une part, la **proportion de réutilisation d'emballages industriels**. Selon les données de Valipac, 3,43 millions de tonnes d'emballages industriels réutilisables ont été mis sur le marché en 2022, ce qui représente une hausse de 6% du nombre absolu d'emballages industriels réutilisables par rapport à 2020. Les emballages industriels réutilisables représentent 81,63% de tous les emballages industriels qui ont été mis sur le marché en 2022. Cette part représente une augmentation de 1,5% par rapport à la part des emballages réutilisables mis sur le marché en 2018.

D'autre part, nous cartographions la réutilisation à l'aide **des chiffres de réutilisation provenant des centres de recyclage en Belgique**. L'indicateur tient compte de la quantité d'objets qui reçoivent une seconde vie localement dans le circuit formel des centres de recyclage.

En raison de méthodes de calcul divergentes, nous formulons dans notre tableau de bord un indicateur de réutilisation pour la Flandre (sur la base des chiffres OVAM) et un autre pour Bruxelles et la Wallonie (sur la base des chiffres Ressources).

D'après les chiffres des centres de recyclage flamands (figure 10), 85.362 tonnes de biens réutilisables ont été collectées dans les centres de recyclage en 2022. Cela représente une réutilisation de 12,7 kg par habitant. Sur

cette quantité collectée, un total de 40.385 tonnes, soit 6 kg/habitant, a été remis en circulation par l'intermédiaire des centres de recyclage flamands. Alors que la réutilisation dans les centres de recyclage flamands en 2020<sup>5</sup> était fortement influencée par les fermetures dues au coronavirus (c.-à-d. 4,5 kg/habitant) et était en baisse de 16,7% par rapport à 2018, nous constatons qu'en 2022, par rapport à 2020, la réutilisation a de nouveau augmenté de 33,3%. Nous constatons qu'au cours des six dernières années (2016-2022), les centres de recyclage flamands ont réalisé 20% de réutilisation en plus.

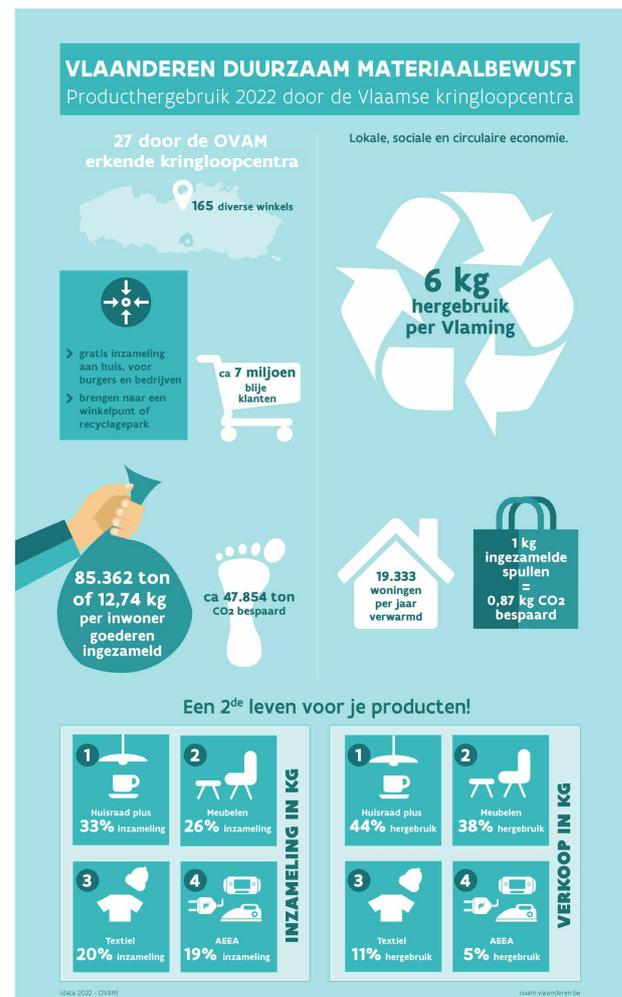


Figure 10 : Chiffres des centres de recyclage flamands (source : OVAM)

<sup>5</sup> Pour cet indicateur, nous tenons à signaler qu'une erreur d'arrondi s'est glissée dans les chiffres effectifs figurant dans le rapport précédent. Par exemple, le rapport précédent indiquait que 32,36 tonnes avaient été collectées par HERWIN en 2016, alors que la quantité était de 32.355 tonnes.

D'après les données de Ressources, la réutilisation dans les centres de réutilisation de Bruxelles et de Wallonie était de 1,93 kg/habitant en 2022. Ce résultat est inférieur de 36% à celui de 2019 (3,01 kg/habitant), ce qui s'explique principalement par une méthode de calcul différente. D'une part, deux membres de Ressources ne sont plus inclus dans les chiffres (en raison de l'arrêt du recyclage dans le secteur des déchets verts pour le premier et de la résiliation de son affiliation à Ressources pour le second). D'autre part, les textiles collectés mais non traités ont été inclus dans les chiffres de 2019 mais pas dans ceux de 2022. Compte tenu de ce changement de méthode de calcul, il n'est pas possible pour les centres de réutilisation bruxellois et wallons de déterminer l'impact de la crise sanitaire en 2020 ou de conclure à une tendance correcte au fil des années.

Comme indiqué dans le rapport précédent, les chiffres des centres de recyclage belges ne donnent qu'une image limitée de la réutilisation totale en Belgique, étant donné qu'il existe de multiples canaux permettant la réutilisation. Ces chiffres ne prennent en effet pas en compte les canaux informels, tels que les bourses de seconde main, les ventes via des plateformes en ligne ou les dons (gratuits) à la famille ou aux amis. Toutefois, des études en fournissent une estimation, comme l'étude du Vlaams Steunpunt Circulaire Economie<sup>6</sup> pour la Flandre ou l'étude de Recupel<sup>7</sup> sur la réparation et le réemploi des EEE en Belgique. Ces études montrent que la réutilisation des matériaux par le biais de canaux informels est la principale source de réutilisation en

Belgique. Pour la Flandre, l'OVAM assure le suivi de la réutilisation par habitant dans le cadre de son Plan d'exécution déchets ménagers et déchets industriels similaires 2016-2020. Le rapport final établi par l'OVAM concernant ce plan<sup>8</sup> fournit des informations supplémentaires sur la réutilisation par les centres de recyclage reconnus en Flandre et la réutilisation totale par les ménages flamands.

Ainsi ce rapport indique-t-il que les centres de recyclage reconnus représentent 1/6 de la réutilisation totale par les ménages flamands. En 2022, l'OVAM a refait une enquête auprès des ménages flamands, laquelle a permis de compléter les chiffres de l'estimation de la réutilisation totale en Flandre pour la période 2019-2022. Comme le montre le tableau 1, la réutilisation totale estimée dans les ménages flamands est de 35,53 kg par habitant.

Outre la réutilisation via les canaux formels des centres de recyclage belges et les canaux informels, des entreprises expérimentent également des activités de réutilisation. Par exemple, plusieurs détaillants mettent en place des initiatives buy-back pour permettre la réutilisation des produits. À l'heure actuelle, il n'est toutefois pas possible d'établir l'ordre de grandeur précis de la réutilisation réalisée par les entreprises. Des enquêtes et des interviews menées auprès d'entreprises belges pourraient permettre de mieux déterminer dans quelle mesure les entreprises s'engagent effectivement dans cette voie.

Produit	Réutilisation dans les centres de recyclage reconnus (kg/hab)				Part des centres de recyclage dans la réutilisation totale (%)		Estimation de la réutilisation totale (kg/hab)			
	2019	2020	2021	2022	2019/2020	2021/2022	2019	2020	2021	2022
Meuble	2,21	1,72	2,18	2,27	14,96%	16,78%	14,77	11,49	12,99	13,50
EEE	0,34	0,27	0,33	0,33	10,90%	11,42%	3,15	2,47	2,88	2,91
Textile	0,53	0,47	0,63	0,66	15,74%	14,60%	3,36	2,95	4,32	4,55
Articles ménagers	2,32	1,91	2,61	2,69	18,88%	19,05%	12,28	10,13	13,70	14,14
Autre*	0,07	0,05	0,07	0,07	n.v.t.	n.v.t.	0,43	0,33	0,43	0,44
<b>Total</b>	<b>5,47</b>	<b>4,42</b>	<b>5,82</b>	<b>6,03</b>	<b>16,01</b>	<b>16,96</b>	<b>34,00</b>	<b>27,36</b>	<b>34,32</b>	<b>35,53</b>

\* Pour les autres produits, aucun coefficient n'a été calculé. La quantité des autres produits dans la réutilisation totale est estimée suivant la proportion des autres produits dans la réutilisation totale dans les centres de recyclage reconnus (1,3% en 2019 et 2021; 1,2% en 2020 et 2022).

Tableau 1 : Réutilisation totale par les ménages flamands (source : OVAM)

6 Vlaams Steunpunt Circulaire Economie, 2020, Reuse. The understudied circular economy strategy

7 Recupel, 2022, Étude sur la réparation et le réemploi

8 OVAM, 2023, Chiffres sur les déchets ménagers et les déchets industriels similaires et évaluation des objectifs 2022

## UN SERVICE COMPLET DE LANGES LAVABLES POUR LES CRÈCHES EN BELGIQUE

### SNAPPIES



Snappies se positionne en leader belge et européen des couches lavables. Fondée sur la vision de faire des couches lavables la norme, Snappies propose un service complet et dédié aux crèches pour réduire massivement les déchets des couches jetables. Cette démarche circulaire et B2B permet d'améliorer l'impact environnemental de ses clients.

Le modèle circulaire de Snappies transforme le processus de change en une boucle. En collaborant étroitement avec les crèches, l'entreprise fournit, collecte, lave et réintroduit les couches lavables, évitant ainsi l'utilisation de milliers de couches jetables chaque jour.

Ce service s'inscrit dans une démarche éducative, montrant que les couches lavables peuvent être aussi hygiéniques, simples et pratiques que les jetables. Avec une présence déjà marquée dans plusieurs crèches (publiques et privées), Snappies ambitionne de généraliser son service en Belgique et au-delà d'ici à 2026.

### 3.3.2. EMPLOI DANS LES MODÈLES D'ENTREPRISE CIRCULAIRES

Comme indiqué au point 2.3.2, le Circular Jobs Monitor<sup>9</sup> sert de référence pour rendre compte de l'emploi dans l'économie circulaire. Le résultat de cet indicateur pour 2023 est identique à celui des années précédentes. Nous pouvons en conclure que, globalement, l'emploi dans l'économie circulaire est resté constant par rapport au nombre total d'emplois.

Dans cette édition du rapport, nous fournissons également plus de détails sur la composition des emplois circulaires sur la base de la ventilation ci-dessous :

- **Les emplois circulaires primaires** sont tous les emplois qui entraînent la fermeture de cycles de matériaux, notamment les emplois dans la réparation, les énergies renouvelables et la gestion des déchets.
- **Les emplois circulaires de soutien** sont des emplois qui éliminent les obstacles aux activités clés circulaires et permettent leur accélération et leur mise à l'échelle, notamment les emplois dans le leasing, l'enseignement, le design et la technologie numérique.
- **Les emplois circulaires indirects** sont des emplois qui maintiennent indirectement l'économie circulaire et fournissent des services aux activités clés circulaires, notamment dans les services d'information, la logistique et le secteur public.

<sup>9</sup> La méthode de calcul utilisée par le Circular Jobs Monitor se base sur des données macroéconomiques actuelles, fiables et existantes pour calculer le nombre d'emplois dans l'économie circulaire. En vue d'une amélioration continue du suivi des emplois dans l'économie circulaire, Circle Economy et l'IPCH mettent à jour chaque année leur méthodologie de quantification des emplois dans l'économie circulaire, en utilisant si possible les nouvelles données disponibles des années les plus récentes.

EMPLOIS CIRCULAIRES EN BELGIQUE		8,4%
Emplois circulaires primaires en Belgique		1,1%
Emplois circulaires de soutien en Belgique		0,2%
Emplois circulaires indirects en Belgique		7,1%

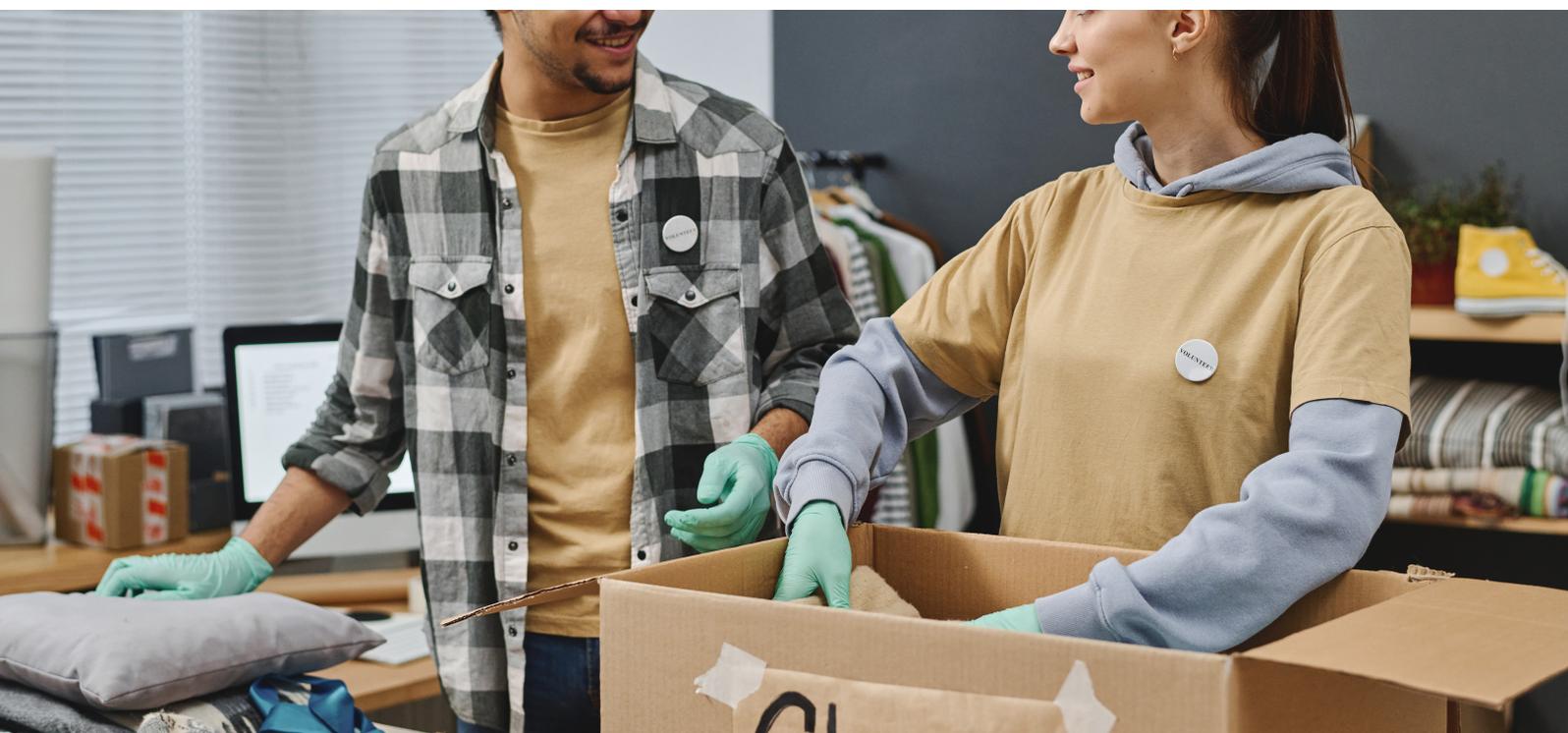
Tableau 2 : Emplois circulaires en Belgique (source: Circular Jobs Monitor)

Cette ventilation en emplois circulaires primaires, de soutien et indirects nous permet de mieux comprendre comment l'emploi belge actuel contribue principalement à l'économie circulaire. L'évolution de ces emplois circulaires primaires, de soutien et indirects pourrait donc nous permettre de comprendre dans quelle mesure l'économie belge s'engage activement en faveur de l'économie circulaire. Actuellement, nous constatons que la plus grande partie des emplois circulaires en Belgique sont

des emplois circulaires indirects. Dans le tableau 3, nous constatons que parmi les emplois circulaires indirects en Belgique, le commerce de gros et de détail et la réparation de véhicules automobiles et de motos est l'activité qui génère le plus grand nombre d'emplois circulaires indirects (20%). L'industrie (14%), la santé et les services sociaux (13%) et les services administratifs et de soutien (11%) sont également des activités qui représentent une part importante des emplois circulaires indirects.

EMPLOIS CIRCULAIRES INDIRECTS EN BELGIQUE	NOMBRE	POURCENTAGE
<b>TOTAL</b>	247.935	100%
<b>Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motos</b>	48.920	20%
<b>Industrie</b>	33.615	14%
<b>Soins de santé et action sociale</b>	31.990	13%
<b>Services administratifs et de support</b>	28.110	11%
<b>Transport et stockage</b>	21.346	9%
<b>Construction</b>	15.607	6%
<b>Activités professionnelles, scientifiques et techniques</b>	15.485	6%
<b>Administration publique et défense</b>	12.406	5%
<b>Autre</b>	40.456	16%

Tableau 3 : Emplois circulaires indirects en Belgique







## AMBITION

# 4

### 3.4 AMBITION 4 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA RÉCUPÉRATION DE QUALITÉ DE MATÉRIAUX

Ci-dessous, nous faisons le point sur la récupération des matériaux en Belgique, sur la base des indicateurs abordés au chapitre 2.

#### 3.4.1 RECYCLAGE DES MATÉRIAUX

Le circular material use rate (CMUR) examine le rapport entre l'utilisation de matériaux circulaire et l'utilisation de matériaux totale. Le CMUR pour la Belgique a augmenté de 22% entre 2016 et 2022 pour atteindre 22,2%. Un ratio de 23% a été calculé pour 2020, mais cela s'explique, du moins en partie, par une diminution de la consommation intérieure de matériaux (DMC) pendant la crise sanitaire. Le CMUR moyen pour les 27 pays de l'UE est resté stable entre 2016 et 2022 (11,4-11,5%). Parmi les 27 pays de l'UE, seuls les Pays-Bas ont un CMUR supérieur à la Belgique (27,5% en 2022). Cependant, la comparaison du CMUR entre pays ne pourra être effectuée de manière détaillée que si l'on tient également compte de la structure économique des pays comparés.



Figure 11 : Circular material use rate (CMUR) dans les 27 pays de l'UE (source : Eurostat, EEA)

Le taux de recyclage des déchets (hors grands flux de déchets minéraux) est passé de 78 à 87% entre 2016 et 2020, soit le taux le plus élevé de toute l'UE. Au moment de la rédaction de ce rapport, les chiffres pour 2022 n'étaient pas encore disponibles. En 2020, le taux de recyclage moyen pour les déchets dans les 27 États membres de l'UE était de 58%.

#### 3.4.2 QUANTITÉ DE DÉCHETS RÉSIDUELS DES ENTREPRISES

En 2018, 1.640 K tonnes de déchets industriels ont été collectées en Belgique par les 158 collecteurs de déchets affiliés à Valipac. En 2022, 1.499 K tonnes de déchets résiduels ont été collectées, soit une baisse de près de 9%. Les déchets mixtes de construction et de démolition ne sont pas inclus dans les chiffres.

#### 3.4.3 QUANTITÉ DE DÉCHETS MIS EN DÉCHARGE

Entre 2016 et 2018, la quantité de déchets mis en décharge en Belgique a augmenté de 37,7% pour atteindre 3.812 K tonnes. Bien que le résultat pour 2020 soit inférieur (3.462 K tonnes), il semble confirmer ce niveau plus élevé. Les chiffres pour 2022 ne sont pas encore disponibles chez Eurostat. Renseignement pris auprès de l'OVAM, nous avons appris que l'augmentation est principalement due aux chiffres flamands et concerne surtout une augmentation des « baggerspecie », quantités de terres, de matériaux contenant de l'amiante et de résidus de recyclage mis en décharge<sup>10</sup>.

10 Chaque année, l'OVAM publie un rapport intitulé « Tariëven en Capaciteiten », dans lequel sont publiées, entre autres, les quantités traitées par type de déchets pour la Flandre. Pour plus d'information : [Aanbod en capaciteit voor storten en verbranden \(vlaanderen.be\)](https://aanbod.en.capaciteit.voor.storten.en.verbranden.vlaanderen.be)

## UNILIN S'IMPOSE COMME PIONNIER EN UTILISANT 95% DE BOIS RECYCLÉ DANS SES PANNEAUX DE PARTICULES

### UNILIN

Unilin s'engage depuis des années en faveur de la durabilité. Les panneaux de particules d'Unilin, composés à 95% de bois recyclé, sont donc uniques dans le secteur de la construction. La circularité est intégrée à chaque étape du processus de production, dès la conception. L'entreprise identifie en effet les matières premières qui compliquent le recyclage et cherche de potentielles alternatives. En parallèle, elle maximise le taux de recyclage de ses panneaux en faisant le choix d'opter pour du bois récupéré et recyclé. Les déchets de bois proviennent de parcs à conteneurs, de chantiers de démolition, des flux de déchets des clients et des déchets de production de l'entreprise.

Ce bois est ensuite envoyé dans les installations de nettoyage ultramodernes développées en interne par Unilin. Des techniques innovantes comme le tamisage, la SPIR, des systèmes de caméra et l'IA garantissent un nettoyage optimal. Les résidus tels que la pierre, le verre, le sable, les feuilles métalliques et le plastique sont réinjectés comme matières premières dans d'autres industries.

Chaque année, Unilin recycle près d'un million de tonnes de bois dans sa production de panneaux de particules, ce qui en fait la plus grande entreprise de recyclage du bois en Belgique. Elle s'assure également de conserver plus longtemps plus d'un million de tonnes de CO<sub>2</sub>. Unilin tire en outre le meilleur parti des énergies renouvelables (électricité verte et chaleur), ce qui permet d'éviter l'émission de 70.000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.



## LE DÉCHET MÉDICAL SE RECYCLE ECOSTERYL

Ecosteryl révolutionne le paysage des déchets médicaux depuis plus de 20 ans, plaçant l'innovation, la responsabilité, la durabilité et la proximité au cœur de son ADN. Cette entreprise conçoit des machines qui décontaminent et trient les déchets médicaux, incarnant ainsi un modèle circulaire à la pointe de l'industrie. Au centre de son initiative se trouve la machine de tri R-steryl, qui marque une véritable avancée circulaire dans le domaine des déchets médicaux. En permettant une valorisation exceptionnelle de 60 à 80% des matériaux, cette technologie réduit considérablement l'incinération des déchets.

En résumé, Ecosteryl se positionne comme un leader dans le domaine, redéfinissant la gestion des déchets médicaux grâce à des solutions durables et rentables. Cette entreprise incarne le mariage harmonieux entre circularité et développement commercial mondial, prête à inspirer un changement significatif dans la gestion des déchets médicaux.





# AMBITION

# 5

## 3.5 AMBITION 5 : ÊTRE FORTS DANS L'UTILISATION DE CATALYSEURS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ci-dessous, nous faisons le point sur l'utilisation de catalyseurs pour l'économie circulaire. Pour l'indicateur défini (I16 « Part des marchés publics verts ») au chapitre 2, il n'y a malheureusement pas encore de chiffres disponibles.

Toutefois, nous constatons que les **entreprises belges lancent davantage d'actions de durabilité afin d'économiser les ressources et de s'engager dans l'économie circulaire**. Cependant, pour mettre en place ces actions de durabilité, les entreprises belges sont encore confrontées à un certain nombre d'obstacles, comme le montre la figure 12. La complexité des procédures administratives ou légales, le manque de matériaux et de pièces nécessaires et l'absence de mise à jour des exigences techniques de la législation constituent les principaux **obstacles**.

Malgré un certain nombre d'obstacles pour les entreprises belges dans la mise en place d'initiatives circulaires liées au cadre législatif, nous constatons en même temps que **l'économie circulaire figure dans les agendas politiques belge et européen**. Le Green Deal européen, la stratégie de l'Europe visant à être climatiquement neutre d'ici à 2050, est soutenu par le plan de relance et de résilience. Ce plan présente les mesures que l'Europe et les États membres participants entendent prendre pour contribuer à la transition verte. Dans les domaines politiques de la transition verte dans lesquels la Belgique prévoit d'investir, nous constatons que des ressources sont également libérées pour la transition vers l'économie circulaire, comme le montre la figure 13. Toutefois, on ne sait pas exactement comment ces moyens sont utilisés pour promouvoir l'économie circulaire ni s'ils contribuent à surmonter les obstacles susmentionnés.

Indicateur	Barrières				
	2012	2013	2015	2018	2022
Complexité des procédures administratives et légales	18,0%	38,0%	35,0%	33,0%	35,7%
Aucune	51,0%	29,0%	27,0%	39,0%	33,7%
Manque d'offre pour les matériaux et pièces nécessaires			15,0%	15,0%	28,1%
Exigences techniques de la réglementation pas à jour	7,0%	22,0%	21,0%	21,0%	24,6%
Difficulté à choisir les bonnes actions	7,0%	21,0%	25,0%	22,0%	22,5%
Difficulté à adapter les réglementations environnementales à l'organisation	9,0%	25,0%	27,0%	18,0%	21,7%
Manque de demande pour des produits ou services plus efficaces en termes d'utilisation des ressources			35,0%	20,0%	21,4%
Complexité de la labellisation et certification					19,6%
Coûts des actions	12,0%	24,0%	25,0%	21,0%	19,5%
Manque d'expertise	12,0%	27,0%	29,0%	17,0%	19,2%
Autres	0,0%	3,0%	0,0%	0,0%	0,5%

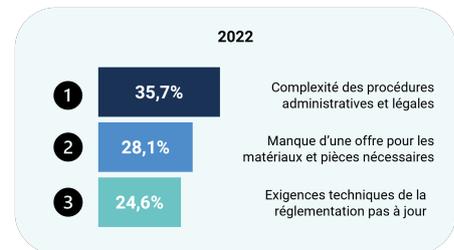


Figure 12 : Efforts en vue d'économiser les matières premières - Obstacles (source : Flash Eurobaromètre 498 (2022). Calculs : Observatoire des PME du SPF Économie)

### Green transition pillar: Breakdown of expenditure supporting the green transition per policy area

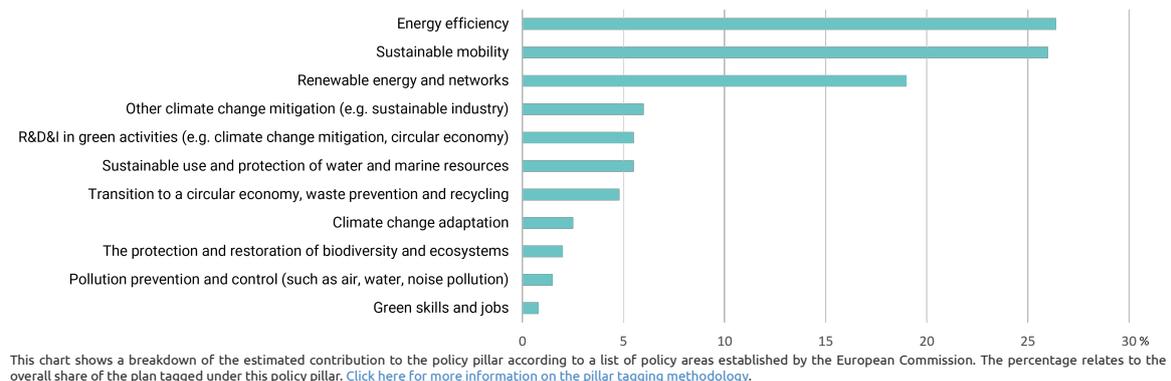


Figure 13 : Recovery and Resilience Scoreboard - Green Transition pillar (source : Commission européenne)

## MY IMPACT TOOL VO GROUP

Plateforme dédiée à l'amélioration des performances environnementales et sociales des projets événementiels et des campagnes de communication, l'outil My Impact Tool (MIT) de VO Group contribue à sensibiliser la société à l'impact de la communication et du monde événementiel.

Les différentes actions entreprises par le groupe lui ont jusqu'à présent permis d'obtenir diverses reconnaissances telles que le Prix de la Positive Impact Agency – 2022 & 2023, ou encore l'EMAS Prize for best sustainable event.

La commercialisation de l'outil MIT permettra à de nombreux acteurs du monde de la communication et de l'événementiel de commencer à s'améliorer, étape par étape, tout en assurant la croissance de VO Group. Tout a commencé avec la création du Circular Event Toolkit en 2019, un projet dont l'objectif était de rassembler toutes les meilleures pratiques circulaires à mettre en œuvre dans l'organisation d'événements. MIT doit être considéré comme une prochaine étape visant à vérifier, mesurer et partager largement ce type d'information.

## UN MODE DE CONSTRUCTION FONDAMENTALEMENT NUMÉRIQUE ET CIRCULAIRE CIRCL

Dans le secteur de la construction, la pensée linéaire selon laquelle l'industrie produit beaucoup de déchets et rejette une grande quantité de CO<sub>2</sub> domine encore souvent. CIRCL entend changer radicalement de cap en jouant la carte de la construction numérique et circulaire. CIRCL est l'acronyme de « Creating Innovative Residential Compact Livingspaces » (création d'espaces de vie résidentiels compacts innovants). La société a mis au point un système de construction standardisé et durable, ainsi qu'un logiciel dédié à la conception numérique de logements, ce qui lui permet de construire des habitations circulaires conçues sur mesure pour chaque famille et chaque parcelle en Belgique. La standardisation garantit la qualité et l'efficacité du processus de construction. Les habitations sont ainsi bien plus économes en énergie et plus faciles à entretenir, à modifier ou à réutiliser.

Le concept unique de CIRCL combine l'efficacité industrielle et la flexibilité de la conception de logements sur mesure dans un processus de construction rationalisé assurant la qualité du produit final. Le résultat ? Un confort de vie optimal aujourd'hui, mais également demain grâce à une construction à l'épreuve du temps.



## 3.6 SITUATION GÉNÉRALE

Pour faire le point sur l'économie circulaire en Belgique, il ne suffit pas d'analyser un seul ou quelques indicateurs. Dans le chapitre 2, nous avons examiné dans quelle mesure le tableau de bord du premier rapport d'avancement pouvait être adapté ou complété, en tenant compte du cadre de suivi européen révisé. L'objectif est de donner une meilleure image de la circularité de l'économie belge.

Nous avons conscience que ce tableau de bord, qui utilise à nouveau uniquement des indicateurs existants, est lui aussi insuffisant pour intégrer tous les aspects de l'économie circulaire. Il y a encore beaucoup de recherches à faire sur les indicateurs et nous constatons en outre à nouveau que beaucoup d'informations ne sont disponibles que de manière fragmentaire, en partie à cause de l'absence d'une enquête récurrente à fréquence fixe et avec un ensemble cohérent de questions au niveau belge.

L'objectif du présent rapport d'avancement, dont les données les plus récentes datent pour la plupart de 2022, est d'essayer d'identifier certaines tendances. Il faut évidemment tenir compte de la crise sanitaire de 2020, qui a eu un impact important sur l'économie et, par conséquent, sur la consommation de matériaux. En 2022, l'économie a de nouveau été affectée par des effets de marché (notamment une forte hausse des prix de l'énergie) dus à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Comme l'a également constaté le précédent rapport d'avancement, la Belgique se classe parmi les premiers pays européens en termes de recyclage et d'utilisation de matériaux secondaires pour répondre aux besoins en matériaux de l'économie. La valeur ajoutée (exprimée en produit intérieur brut) que nous réalisons par unité de matériaux consommés ou de déchets produits est cependant inférieure à la moyenne européenne. Bien que la productivité des matériaux (PIB/kg de



matériau) évolue positivement, cela semble être principalement lié à des augmentations de prix et non à une utilisation plus efficace des matériaux. Il convient de noter que ces ratios sont largement déterminés par le tissu économique d'un pays.

Par habitant, la consommation intérieure de matériaux est restée relativement stable au cours de la période 2016-2022. Si l'on prend également en compte les matériaux consommés à l'étranger pour répondre à notre consommation nationale de matériaux, nous constatons une nette augmentation de notre empreinte totale en matériaux au cours de la même période. Cela pourrait être dû, par exemple, à une tendance à importer davantage de produits finis.

Sur la base des données disponibles, aucune tendance n'a été identifiée qui indique à l'échelle macro une évolution de l'économie belge vers une économie plus circulaire. Il convient cependant de noter à cet égard que les indicateurs macro sont influencés par de multiples facteurs qui dépassent l'effet d'une seule mesure ou initiative politique. Cela ne signifie évidemment pas que l'économie circulaire n'est pas adoptée par de nombreuses entreprises belges, mais plutôt que le modèle linéaire est encore dominant aujourd'hui.

Nous sommes cependant convaincus que l'expertise et les connaissances existent en

Belgique pour faire de la transition circulaire une réalité. De nombreux obstacles liés à la pensée dominante linéaire doivent encore être surmontés pour que cela se concrétise et que nous puissions réduire notre empreinte en matériaux. En effet, la FEB et ses membres sectoriels restent ambitieux : nous voulons atteindre et consolider notre position de leader européen d'ici à 2030, non seulement en matière de recyclage et d'utilisation de matériaux secondaires, mais aussi dans tous les domaines de l'économie circulaire. À cet égard, nous renvoyons à notre [mémoire](#) dans lequel nous formulons des recommandations concrètes afin que nous puissions, nous l'espérons, observer des tendances positives dans notre prochain rapport en 2026.



# 4.

## MESSAGE À L'ATTENTION DES AUTORITÉS

### 4.1 MÉMORANDUM FEB, DONT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EST L'UNE DES PRIORITÉS

2024 est une année politique cruciale. Le dimanche 9 juin, les citoyens belges sont appelés à se rendre aux urnes pour un triple scrutin : Parlement européen, Chambre des représentants et Parlement flamand/bruxellois/wallon. Sous le slogan « [Pour une Belgique plus forte](#) », la FEB adresse son mémorandum électoral au monde politique. Elle y fixe [10 priorités](#) en vue de ramener la Belgique en tête du peloton européen. « Pour une Belgique plus forte » joue pleinement la carte d'un monde où les entreprises sont pionnières afin de relever les défis auxquels notre pays est actuellement confronté. Les priorités concernent des questions intersectorielles importantes et constituent des leviers essentiels pour notre prospérité future et nos intérêts sociétaux.

L'une de ces priorités porte sur [l'économie circulaire](#). Nous y décrivons trois défis et trois pistes de solution à l'intention des responsables politiques.

#### 4.1.1 DÉFIS

Pour réaliser notre vision 2030, nous devons encore relever de nombreux défis :

##### **1. La non-homogénéité de la législation environnementale**

Bien que la Belgique soit à l'avant-garde en matière d'économie circulaire, sa législation environnementale manque de cohérence et d'alignement pour accélérer la transition circulaire.

##### **2. Un manque de dialogue et de stratégie à long terme**

L'économie circulaire a le potentiel pour assurer une économie résiliente capable de répondre à nos besoins à long terme, avec une attention particulière pour un environnement sain et suffisamment protégé. Toutefois, le dialogue entre les différents pouvoirs publics est insuffisant et on constate une absence de vision claire à long terme.

### **3. Le rôle passif des autorités**

Pour faire de l'entrepreneuriat circulaire belge un produit d'exportation performant, les autorités ont la responsabilité de simplifier le climat d'entreprise, de promouvoir et stimuler plus activement l'entrepreneuriat circulaire, ainsi que d'endosser un rôle de modèle.

## **4.1.2 SOLUTIONS**

La transition d'un modèle d'entreprise linéaire à un modèle d'entreprise circulaire est complexe et nécessite une étroite collaboration. Trop de difficultés subsistent encore, en matière de financement et de complexité de la législation notamment. Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle de soutien et créer un environnement favorable aux modèles d'entreprise circulaires. Nous devons oser être ambitieux et positionner l'économie circulaire comme un produit d'exportation belge dans l'UE. Nos priorités :

#### **1. Transposer correctement les directives européennes**

Les autorités doivent faire valoir une vision claire pour peser sur la politique du Green Deal européen et anticiper la transposition correcte de ses nombreuses directives, en vue de garantir des conditions de concurrence équitables permettant de préserver notre position concurrentielle. Une réglementation plus stricte en Belgique que dans les autres pays européens ('gold-plating') peut affaiblir notre compétitivité. Consultez également notre fiche 'Supprimer les obstacles qui entravent la prise de décision'. Ainsi, un indice de réparabilité propre à la Belgique, par exemple, n'entraînerait que des gains environnementaux limités, des charges administratives et de la confusion pour les consommateurs. Nous ne pouvons pas imposer des exigences nationales supplémentaires pour des produits soumis à la réglementation européenne, comme des obligations d'enregistrement supplémentaires dans le nanoregistre belge.

#### **2. Renforcer la plateforme intra-belge sur l'économie circulaire**

Le Plan d'action fédéral pour une économie circulaire (2021-2024) prévoit une plateforme intra-belge pour une meilleure coopération entre les Régions et avec les parties prenantes. Cette plateforme est opérationnelle depuis décembre 2022 et en sa qualité de détentrice d'enjeux, la FEB y est informée des travaux menés. La plateforme promeut la concertation entre les différents niveaux et témoigne d'une ambition claire de supprimer les barrières. Des évolutions positives sont ainsi observées dans les projets de construction circulaire. Il importe toutefois que la plateforme collabore de manière plus intensive et puisse enregistrer davantage de résultats dans tous les domaines.

C'est pourquoi, même en période d'affaires courantes, la plateforme doit poursuivre son travail pour parvenir à un cadre politique garantissant un solide soutien. Nous espérons en outre que la plateforme sera relancée dès le début de la nouvelle législature, avec une vision claire à long terme. Cette vision sera de préférence intra-belge, c'est-à-dire portée par le niveau fédéral et les régions. À l'avenir, ne faudrait-il pas un plan d'action belge (interfédéral) largement soutenu plutôt qu'un plan d'action fédéral pour une économie circulaire ? Ne faudrait-il pas prévoir un poste ministériel sur l'économie circulaire ? Il s'agit là de questions intéressantes à débattre. L'objectif est d'ores et déjà clair : il convient de mettre en place un cadre politique clair pour qu'il soit intéressant pour les entreprises d'investir dans des modèles d'entreprise circulaires, sans rencontrer d'obstacle.

#### **3. Promouvoir notre rôle de leader dans l'économie circulaire**

Nous devons revendiquer notre leadership en matière d'économie circulaire en Europe en promouvant nos connaissances, notre expertise et nos projets d'innovation en tant que produit d'exportation. Ce positionnement trouvera également sa place dans le cadre des missions principales économiques organisées par l'Agence pour le Commerce extérieur, conjointement avec les services régionaux à l'exportation.

## 4.2 RECOMMANDATION SUPPLÉMENTAIRE : LANCER UNE ENQUÊTE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Comme souligné dans plusieurs chapitres de ce rapport, les informations essentielles sur l'adoption de stratégies circulaires dans les entreprises belges ne peuvent être obtenues qu'au moyen d'une enquête claire ou d'interviews (approfondies). Une telle enquête permettrait de répondre aux questions pertinentes suivantes, entre autres :

- Dans quelle mesure la conception circulaire et les processus de production circulaires s'imposent-ils dans l'économie belge ?
- Dans quelle mesure les entreprises misent-elles sur la réutilisation ?
- Quels sont les obstacles rencontrés par les entreprises dans la réalisation de la transition circulaire ?

Une telle enquête pourrait fournir des informations cruciales et compléter le rapport

par des données qualitatives. Nous pourrions également mieux comprendre où des efforts supplémentaires sont nécessaires et quels obstacles doivent être éliminés.

La FEB propose donc de lancer une **enquête sur l'économie circulaire, portée par le niveau fédérale et les régions, qui sera envoyée chaque année (ou tous les deux ans) à l'ensemble des entreprises belges**. Nous pourrions ainsi observer des évolutions claires et recueillir des informations précieuses pour établir un état d'avancement de l'économie circulaire en Belgique. Cette enquête pourrait être préparée dans le cadre de la plateforme intra-belge sur l'économie circulaire afin qu'elle soit soutenue à tous les niveaux, avec la participation des fédérations sectorielles membres de la FEB.



### ORGANISATIONS QUI ONT ÉTÉ CONSULTÉES

Outre l'expertise des membres de la Plateforme Économie circulaire de la FEB, cette étude s'est également appuyée sur les enseignements très précieux de représentants des organisations suivantes :

- BeWeee
- Fevia
- OVAM
- Peerby Belgium
- Recupel
- Valipac
- VITO
- Vlaams Planbureau Omgeving
- Vlaams Steunpunt Circulaire Economie

**Une publication de la FEB**  
© 2024

**Redacteurs :**

Thomas De Romagnoli et Karen Van Obbergen du  
bureau de consultance Möbius Business Redesign  
Vanessa Biebel et Stephan Vandermolten

**Conception :**

Valerie Vanopbroeke  
(Möbius Business Redesign)

**Illustration de couverture :**

Peter Willems (Vec-star)

**Photographie :**

[www.freepik.com](http://www.freepik.com)

**Éditeur responsable :**

Stefan Maes  
Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles

**Dépôt légal :**

D/2024/0140/7  
ISBN : 9789075495959

**Date de publication :**

mars 2024

Deze publicatie is ook beschikbaar in het Nederlands.

Aucune partie de cette publication ne peut être  
reproduite et/ou rendue publique par impression,  
photocopie, support électronique ou de toute autre  
manière, sans l'autorisation écrite préalable de la  
personne responsable de la publication.

VBO FEB

Verbond van Belgische Ondernemingen  
Fédération des Entreprises de Belgique



Porte-parole des entreprises de Belgique, la FEB représente – au travers d'une quarantaine de fédérations sectorielles membres – plus de 50.000 petites, moyennes et grandes entreprises. Ensemble, elles assurent 75% de l'emploi dans le secteur privé, 80% des exportations et 2/3 de la valeur ajoutée créée en Belgique. Seule coupole d'employeurs au niveau interprofessionnel, la FEB représente les entreprises des trois Régions du pays.

Retrouvez nos dernières publications sur [www.vbo-feb.be](http://www.vbo-feb.be)